L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 23, rue Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 12 FEVRIER 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY.
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

Nominations par le Gouverneur, de l'avis et du consentement du Sénat.

Felix Best, notaire public pour la Nouvelle-Orléans, en remplacement d'Allen Michel.

Achille Chiapella, notaire public pour la Nelle-Orléans.

Les nouvelles que nous avons données hier sur le Mexique ne sont, après tout, que l'écho des bruits qui circulaient à Vera-Cruz au départ du Paquebot Bordelais, ainsi que nous l'ont affirmé plusieurs passagers. Seulement ils disent que Santa-Anna n'avait pas été fait Président, mais bien Vice-Président, en remplacement de Bravo, accusé d'être favorable aux fédéralistes et que vu l'absence prochaine de Bustamente qui devait marcher contre Urrea, Santa-Anna aurait été nommé Président par interim.

Nous croyons, nous, que ces récits sont inexacts, du moins en ce sens, que Santa-Anna ne peut avoir été fait Vice-Président, puisqu'il n'y a pas de Vice-Président au Mexique, d'après la Constitution; et que par conséquent ni Bravo, ni personne ne peut être investi d'une semblable fonction.

Maintenant on ne peut savoir s'il est vrai que Santa Anna ait été fait Président par interim. La chose paraît fort extraordinaire, mais elle n'est pas impossible, ni même improbable. D'abord Santa-Anna est éminemment populaire et il est homme à exploiter largement cette popularité; puis il n'est pas rigoureusement nécessaire, si nous sommes bien informés, qu'il y ait une élection pour faire ou défaire un président, parceque le conseil gouvernemental ou conservateur est investi d'un pouvoir suffisant pour déplacer un président et même pour lui donner un successeur provisoire.

La coopération de la flotte anglaise au blocus est donnée comme certaine, et l'on ajoute même que le contre amiral français a fait comprendre au commodore anglais que sa présence, avec des forces si considérables, pourrait donner lieu à beaucoup de suppositions erronnées et qu'il a obtenu de faire partir le commodore pour la Havane avec deux vaisseaux et deux frégates.

On dit aussi que le général Méjia est entré à Matamoros d'où il a chassé le général Filisola: ce qui donnerait un avantage incontestable aux Fédéralistes.

Enfin, le bruit court en ville que le ministre Anglais Packenham a été logé à Jalapa—Mais nous devons dire que cette nouvelle est tout à fait improbable, parce que les Mexicains ne peuvent s'être portés à cette extrémité contre le ministre d'une nation amie, eux qui, malgré les déclamations du gouvernement et de la presse furibonde n'ont point maltraité les Français expulsés par un décret de l'autorité, et parce qu'ensuite, Packenham est très aimé au Mexique, où il a habité très long-temps. A ce sujet, nous ne croyons pas hors de propos de rappeler que ce même ministre Packenham est accusé par beaucoup de personnes d'être plus Mexicain qu'Anglais, d'après quelques actes de sa vie publique, au dire de ces personnes.

En somme, nous donnons tous ces on dit, comme nous les avons reçus sans en garantir en aucune façon l'exactitude. Bientôt sans doute, nous saurons à quoi nous en tenir, parcequ'il y a des bâtimens attendus de différents points du Mexique.

MEXIQUE.

Depuis environ un mois, nous avions été en communication de pièces importantes relativement au Mexique et nous avons publié alors, entre autres documents le *Précis officiel des évènemens de Vera Cruz* du 5 décembre.

D'un autre côté Santa-Anna avait fait aussi publier une relation mensongère de ces événemens, où les faits étaient entièrement dénaturés, sans doute pour continuer ce système de déception que les chefs mexicains suivent si invariablement envers le peuple, le contre-amiral avait expédié, en même temps, une réfutation des mensonges de Santa-Anna, reproduits par la presse mexicaine. Mais nous n'avions pas cru devoir publier cette réfutation jusqu'à présent, puisque la presse américaine semble avoir fait justice elle même des relations de Santa-Anna en ne les reproduisant pas. En agissant ainsi nous avions d'ailleurs cru nous conformer aux intentions de l'amiral qui ne peut avoir eu pour but de publier la réfutation d'un écrit qui n'a pas paru, car il dit lui-même: "Craignant que les journaux américains ne répètent les mensonges publiés par le gouvernement mexicain sous le nom de Santa-Anna, je crois utile, &c." Or ces mensonges n'ayant pas été répétés il n'était pas besoin de les réfuter.

Cependant puisqu'un journal de New-York (*L'estafette* du 28 Janvier) a cru devoir publier tous ces documents, et qu'un journal de cette ville a cru devoir les reproduire de même, nous sommes forcés de suivre cet exemple quoiqu'à regret; car nous ne voyons pas une ombre d'utilité à cette publication.

Il va sans dire que nous ne reproduisons pas ce que nous avons déjà publié. Mais nous devons ajouter que nous possédons d'autres documents où la réfutation est encore plus explicite et que nous publierons si besoin est.

Commandement-Général du Département de Véra-Cruz.

Excellence,

S. E. le Président de la République a bien voulu me nommer commandant général de ce département.

Les instructions qu'il me transmet avec ma nomination m'obligent à faire connaître à V. E. que, n'ayant pas jusqu'ici, approuvé la convention signée par V. E. et mon prédécesseur, elle reste en ce moment sans effet. J'envoie à V. E. les dispositions qui, conformément ou à la connaissance de la cessation du 27 novembre, ont été prises par les pouvoirs législatifs et exécutifs de République; si elles sont exigées pour l'honneur de la nation, V. E., qui connait toute la force de cet objet sacré, saura les apprécier dignement.

J'ai l'honneur de présenter à V. E. les assurances de ma haute considération.

Dieu et la liberté!
Vera-Cruz, 4 décembre 1838.
Antoine Lopez de Santa-Anna.

A son Excellent Seigneur Con... Amiral Charles Baudin, Commandant en chef les forces navales de France, dans le golfe du Mexique.

Brick de Sa Majesté le *Cuirassier*, devant Vera-Cruz, 4 déc. 1838.

Excellence,

Je reçois à l'instant (4 heures après midi) la lettre que vous avez fait l'honneur de m'adresser en date de ce jour.

Votre Excellence m'informe que la convention conclue le 28 du mois dernier, entre le lieutenant-général Rincon et moi, n'a pas été approuvée par le gouvernement de la république; en conséquence *les termes de cette convention cessent d'être obligatoires pour moi*; je pourrais dès à présent user de ma force, pour vous obliger à vous retirer, vous et les troupes que vous avez introduites dans la ville, au mépris de cette convention.

Mais j'ai pitié d'une malheureuse ville qui a déjà beaucoup souffert, et je ne veux pas, en la détruisant, causer de nouvelles infortunes à une population innocente des erreurs de votre gouvernement.

Je prie votre Excellence de vouloir bien remarquer que le décret portant déclaration de guerre de la République contre la France, interdit seulement *l'entrée* du territoire mexicain aux citoyens français, mais n'ordonne point à en sortir ceux qui s'y trouvent déjà. D'ailleurs article 12 du traité du 28 décembre 1836, entre le Mexique et la Grande-Bretagne, a établi à l'égard des règles que le gouvernement de la République pourrait [illegible] encore reconnu devoir être applicables aux citoyens français, en cas de guerre entre la France et le Mexique.

Donc votre Excellence contraignait par la force ou la crainte ceux de mes compatriotes qui sont encore dans la ville de Vera-Cruz à quitter cette résidence, ce serait de sa part un abus de pouvoir, dont je déclare que je ferais sentir les conséquences aux [illegible]

Je déclare aussi que, s'il est fait le moindre dommage, la moindre insulte à quelqu'un de mes compatriotes, votre pays aura lieu de s'en repentir.

Je présente à votre Excellence l'assurance de ma haute considération.

Le contre-amiral commandant les forces navales de France dans le golfe du Mexique.
(Signé) CHARLES BAUDIN,
Frégate de S. M. la Néréide, Ile Verte. 5 décembre, 1838.

Excellence,

Lorsque j'ai reçu hier, la lettre par laquelle vous m'annoncez que le gouvernement mexicain refusait d'approuver la convention conclue au sujet de la ville de Vera-Cruz, entre le général Rincon et moi, je me suis empressé de vous faire savoir que *je ne considérais plus les termes de cette convention comme obligatoires pour moi.*

Je venais donc dû détruire aujourd'hui toute l'artillerie des forts St Iago et de la Conception, ainsi que celle des remparts de Véra-Cruz. Tel a été l'objet de mon opération de ce matin; toutefois Votre Excellence a voulu que j'agisse à l'égard de la ville, je n'ai fait tirer sur elle [illegible] seulement, et la porte de pas une [illegible] de la ville n'a été enfoncée, si ce n'est la vôtre. Votre Excellence qui a été témoin des ravages que j'ai commis à la forteresse d'Ulloa, avec une partie de mes forces seulement, doit comprendre que sa position [illegible] tenable dans la ville de Véra-Cruz qu'il n'a [illegible] pour se défendre, et que je puis [illegible] réfléchir sur ce sujet, [illegible] maison et l'humanité [illegible] actuelle. [illegible] d'avancer une dis[illegible] qui, en faisant [illegible] jusqu'à la fin de la [illegible] que et belle été des hor[illegible] struction.

[illegible] de presenter à Votre Excellence l'assurance [illegible] haute considération.

[illegible] commandant les forces navales de [illegible] golfe du Mexique.

CHARLES BAUDIN.

M. le Consul Général de France à New-York.
Frégate de Sa Majesté Antonio Lizardo, le 15 janvier.

Monsieur le Consul-Général,

Voyant que les journaux américains ne répètent les mensonges publiés par le gouvernement mexicain sous le nom du général Santa-Anna, je crois utile de [illegible] tenir un précis officiel des évènements du Mexique.

[illegible] que des négociations furent pendantes [illegible] le général Santa-Anna et moi. Je vous envoie [illegible] la correspondance échangée entre nous [illegible] que j'avais annoncé qu'en conséquence [illegible] de la convention relative à Vera-Cruz, [illegible] *de cette convention cessaient d'être obligatoires pour moi.* Seulement j'avais dit que *j'épargnerais la ville* et je l'ai fait, car pas un coup de canon n'a été tiré sur elle, pas une porte de maison n'a été forcée, pas une propriété particulière n'a été [illegible]. Je ne voulais que lui ôter ses canons sans [illegible] d'ailleurs aucun mal: c'est ce qui a eu lieu.

Il est faux que le Général Santa-Anna *nous ait forcés à rembarquer en nous chargeant à la bayonnette.* [illegible] n'avais jamais eu l'intention de mettre garnison dans la ville, je n'avais voulu que la désarmer. Ce but [illegible] atteint, j'ordonnai le rembarquement qui s'exécuta tranquillement, et dans le plus grand ordre. [illegible] au moment où je m'embarquais moi même le [illegible] que le général Santa Anna parut sur le Môle [illegible] d'une colonne qui *ne chargea point à la bayonnette* mais engagea une vive fusillade contre nos [illegible] qui se retiraient. Comme j'avais prévu [illegible] attaque, j'avais pris les précautions nécessaires [illegible] repousser, et c'est là en effet que le général Santa Anna a eu son cheval tué sous lui, et tombe [illegible] très blessé.

Il est faux que les Mexicains nous aient pris une [illegible] de huit avec nous avons laissé sur le Môle une [illegible] de six que je n'avais pas voulu embarquer, [illegible]

Il est faux que le général Santa-Anna, ait évacué la place, ait déclaré lui même le général d'artillerie qu'il pouvait emporter, tout ce que nous avions épargné ce soin, puisque nous avions tout détruit à l'exception d'un seul bastion.

Il est faux que nous ayons tiré un seul coup de canon sur la ville, soit avant, soit pendant, soit après l'expédition, nous n'avons tiré que sur la seule caserne de la Merced.

Il est faux que nous ayons laissé plus de cent morts, et une multitude de blessés dans les rues de la ville, Notre perte totale se monte à *huit* hommes tués, dont trois seulement ont été laissés sur le champ de bataille, et cinquante six blessés, dont pas un seul n'a été laissé dans la ville.

La proclamation qui accompagne le bulletin du général Santa-Anna est tout aussi mensongère que le bulletin lui même. La ville de Vera-Cruz *n'est point réduite en ruines*, loin de là démolie l'amiral n'a pas eu de moins plus pressants que d'écarter d'elle les maux de la guerre et de la préserver de la destruction.

Tel est, Monsieur le consul-général, les faits que vous pourrez opposer aux misérables mensonges du général Santa-Anna, et du gouvernement mexicain. Ces faits sont assez authentiques pour n'avoir à redouter de contradiction de la part de qui que ce soit.

Agréez, Monsieur le consul-général, l'assurance de ma haute considération.

Le Contre-Amiral commandant les forces navales de France dans le Golfe du Mexique.
CHARLES BAUDIN.

LE MARDI GRAS.

La mascarade—Le galop de Gustave.

Le temps de la folie et du carnaval touche à sa fin. Encore quelques heures, et il nous faudra redevenir sage—hélas! ou plutôt changer de folie et de carnaval; changer, non plus le visage mais le cœur. La vie est ainsi faite, que ce n'est que dans les intrigues de bal masqué, qu'on a le droit de dire la vérité. Dans cette autre intrigue qu'on appelle la vie, ce n'est plus le fard qu'on farde, c'est l'âme. Et certes, cette intrigue là n'est pas moins folle que l'autre: elle est seulement plus triste, plus maussade, et plus guindée. Fous qui, leurent ou qui rient, masques qui jouent au mélodrame ou à la farce, nous voilà tous.

Mais, dieu soit loué! il nous reste encore tout un jour, et quel jour, le mardi gras! et quel mardi gras! un mardi gras tel que vous n'en avez point encore vu, un mardi gras que promet d'être sublime d'extravagance, un mardi gras, où l'on fera plus de folies, qu'un concilliabule de sages ne fait de sottises en vingt quatre heures, ce qui n'est pas peu dire; un mardi gras, pendant lequel, la Nouvelle Orléans, cette Vénise du Meschacébé, va ressusciter la vieille Venise, cette Orléans de l'Adriatique, qui de toutes ses gloires défuntes n'en a gardé précieusement qu'une seule: son carnaval.

Ce soir, nous autres, qui possédent aujourd'hui tout ce que Vénise avait jadis, nous n'aurons plus à lui envier la seule grandeur qui lui reste: *le mardi gras.* En avant les masques! en avant polichinelle! en avant Robert Macaire et sa bande joyeuse! En avant les d'Aumont et ventre à terre! En avant le ban et l'arrière banc de la folie! En avant tout! En avant, c'est notre devise. Pour dieu que mardi gras ne reste pas en arrière. Place partout, la cavalcade va passer, qu'elle s'élance donc! partez centaures en habits d'arlequin, partez tout chargés de bons-bons et de lazzis, réglez votre esprit sur le galop de vos coursiers: qu'il coure la poste. En avant....et n'écrasez personne.

Luttez de grace et d'élégance et de verve. Voyez, toutes les maisons de la Nouvelle-Orléans, se mettent aux fenêtres. Les balcons se chargent de leurs plus belles parures. Les portes sont béantes et vous regardent.

Mais si l'ordre est nécessaire, c'est surtout dans le désordre, et le désordre d'aujourd'hui nous a paru admirablement combiné. Toutes les extravagances du programme ont été soumises à une règle intelligente. Les points principaux ont été débattus avec tout le sérieux convenable. La sagesse a présidé au concilliabule de la folie, et il a été décidé que cette dernière monterait à cheval sur la prudence. Car ce n'est pas tout d'être fou, il faut être raisonnable.

Mais quand la mascarade aura bien chevauché à travers les rues de la ville, lorsque sa grande voix disiunera peu à peu; lorsque les masques épuisés sur leurs chevaux haletants, auront jeté avec leur dernier bonbon un dernier lazzi, et que les fruides haleines du soir renverront près du foyer, les belles frileuses des balcons, alors la folie laissera un peu de trêve à la cité. Cependant ce ne sera pas là son dernier mot, mais seulement une halte.

Aussitôt que la nuit sera close, et dès que le premier coup d'archet se fera entendre à la salle St. Louis vous verrez la mascarade, plus forte que jamais, bondir en riant, et secouer encore tous ses grelots. Mardi Gras ne sera enterré que bien avant dans la nuit et veut mourir à la place de *Gustave III*, ce roi des bals masqués; il veut mourir, en un mot, là où il a pris naissance, où il a grandi et vécu: dans un bal. Sa mort sera digne de sa vie, et il rendra l'âme dans un dernier galop.

Certes, Mardi-Gras ne craint pas le soleil, mais il préfère pourtant la clarté des lustres, car s'il on fait de bonnes folies le jour, les meilleures sont celles de la nuit. Il a donc donné rendez-vous à mercredi des cendres, sur un terrain, où son blafard ennemi, n'ira le chercher qu'en se voilant le front: *au théâtre.*

Ce soir, ce ne seront point les acteurs qui danseront le galop de Gustave, mais la ville elle même, et quel galop! Un galop monstre! Un galop où les trois Municipalités auront chacune de nombreux représentants; où une population sera vis-à-vis à l'autre population, et où le plaisir formera la chaîne.

Nous ne voulons point trahir les autres secrets du programme. Toutefois nous pouvons assurer que toutes les promesses en seront fidèlement remplies; s'il se paquet une *originalité* aussi flagrante, c'est qu'en conscience un programme de Mardi-Gras ne doit point ressembler à tous les autres programmes. Un programme qui ne ment pas, est en effet une chose de tellement invraisemblable, par le temps qui court, qu'elle peut bien passer pour une farce de carnaval.

A propos de farce de carnaval, nous vous prévenons. On plutôt non, nous ne voulons vous prévenir de rien; attendu que ce serait vous ôter le plaisir de la surprise; et la surprise d'un plaisir vaut mieux que le plaisir même. Seulement nous vous engageons à assister à la mort de Mardi-Gras.

C'est une belle chose que le carnaval. Il est vraiment dommage qu'il dure si peu. On devrait ordonner que le Mardi-Gras ne tombât jamais qu'un Dimanche. On pourrait du moins finir galment la semaine.

Toute fois nous n'avons pas à nous plaindre; si la danse est l'expression de la gaité, rarement notre population n'a été aussi gaie que cette année. Une personne qui nous a paru très bien informée à ce sujet, nous a assuré qu'on avait donné depuis le 15 décembre environ 1,600 bals à la Nouvelle-Orléans. Il est bien entendu qu'il faut comprendre dans ce nombre toutes les réunions dansantes &c. &c.

Dans la moindre soirée dansante, il se danse cinq contredanses. Dans les bals de nuit le nombre des contredanses s'élève à vingt ou vingt-cinq. Nous rendrons la terme moyen le chiffre 12.

Douze contre-danses par bal, multipliées par 1000, nous donnent un résultat de 1,200 contre danses.

Le nombre des galops et des valses dépasse très souvent le chiffre cinq par nuit. Adoptons pour terme moyen le chiffre trois pour toutes les réunions dansantes: 1000 bals multipliés par 3 donnent un total de 3,000 valses et galops.

Nous ne faisons pas entrer dans notre calcul tous les bals qui se donneront encore à la barbe du carême; le chiffre serait augmenté de plus d'un tiers. Nous avons en dernier résultat,

12,000 contre-danses	12,000
3,000 valses	3,000
3,000 galops	3,000

Ce qui nous fait, en donnant au galop et à la valse, une valeur morale double de celle de la contredanse, un total de 24,000 contredanses.

C'est pas trop, mais c'est bien.

Un statisticien célèbre, qui a fait l'application de la statistique à la philosophie, a calculé à un cent millionième près, l'influence proportionnelle d'une contredanse sur les mœurs d'une population de cent mille âmes. Dans une équation très compliquée, il a établi d'une manière, algébriquement victorieuse, que les bals et réunions dansantes avaient une influence à la fois pernicieuse et salutaire; que toutefois, la dernière influence l'emportait sur la première dans la proportion de 10 sur 9.

Dans une autre équation, il établit, non moins victorieusement, que l'influence salutaire, est égale à la lecture d'une page et demie d'un bon livre de morale; si bien, qu'une personne, qui, dans son hiver, a dansé 150 contre-danses, est arrivée au même résultat, que si elle avait lu 225 pages de Fénélon ou de tout autre moraliste. Ce qui prouve, qu'à la rigueur, le bal peut être considéré comme un moyen de salut; idée fort ingénieuse, selon nous, que personne n'avait encore émise, et sur laquelle nous appelons l'attention des philosophes.

Nota —Les personnes qui doivent faire partie de la mascarade sont priées de se trouver au théâtre d'Orléans à 3 h. 1/2 au plus tard.

ORDRE DE LA MARCHE.

Point de départ: Théâtre d'Orléans, rue Royale, St. Charles, Julie, Camp, Chartres, Condé, Esplanade, Royale.

HAINS B....

MEURTRE.

Un meurtre a été commis dimanche dernier vers 8 heures du soir, dans un cabaret situé à l'encoignure des rues Grands Hommes et Champs Elysées sur la personne d'un nommé Antoine Marcou, l'assassin est un homme de couleur nommé Chéri Bonaneau, qui a commis ce crime sans aucune provocation de la part de la victime.

Les nouvelles qu'on reçoit montrent de plus en plus l'étendue du dommage causé par le dernier ouragan. Dans l'état du Maine, il y a eu des dégats majeurs. Beaucoup de ponts ont été détruits et un plus grand nombre détériorés. Les moulins de Brunswick ont été emportés—à Hallowell il y avait plus de quatre pieds d'eau dans les rues.

Les mêmes ravages ont eu lieu dans l'état de Massachussets et sans nul doute, dans les états adjacents.

Il parait que cet ouragan n'a pas borné ses ravages sur terre et qu'il a aussi atteint beaucoup de batimens sur les côtes de l'Atlantique. Les journaux du nord mentionnent un grand nombre de batimens ayant reçu des avaries et quelques-uns même, comme s'étant perdus. Cependant on n'a pas encore appris la perte d'un seul équipage.

LEGISLATURE.

Rapporté pour l'Abeille

SENAT.

Le nombre des juges de la Cour Suprême sera-t-il ou non porté à cinq?—La Cour Suprême continuera-t-elle comme par le passé, à décider sur les points de droit, ou bien la restreindra-t-on à ne prononcer que sur ces derniers?—Enfin donnera-t-on ou ne donnera-t-on pas à cette cour le droit d'appel en matière criminelle?

Voilà trois questions très intéressantes qui depuis deux jours occupent le sénat. Les adversaires du bill d'augmentation, tout en déclarant qu'ils sont favorables à cette mesure, jettent continuellement des bâtons dans les roues et l'entravent autant qu'ils peuvent par les motions et des résolutions, rejetées un jour sous une forme et reproduites le lendemain sous une autre.

Vendredi dernier, le sénat après les délibérations présentées par le Sénateur d'Ouachita et l'amendement du Sénateur d'Iberville, qui forment la matière des [illegible] leur dernier [illegible] communications.

L'opposition ne s'est pas laissé décourager par cet échec; elle [illegible] le temps de mûrir son plan, et [illegible] et, hier elle est revenue à la charge, ayant d'une motion de reconsidération du bill [illegible] qui a été adopté, après avoir rejeté les résolutions.

Les amis du bill, et Mr. Hoa à leur tête, ont senti tout le danger de cette attaque inopinée et n'ont pas voulu se laisser prendre au piège. Ils se sont donc fortement opposés à ce que cette motion de reconsidération fût admise; mais le Président ayant décidé qu'elle était à l'ordre, force leur fut d'entrer en lice et de retremper leurs armes.

Le sénateur d'Orléans s'est écarté de ses voies ordinaires et adoptant une tactique assez commune [illegible] qu'on n'a d'autre objet en vue que de gagner du temps, il a lancé aux ennemis du bill un discours dont on a bien entendu le commencement, mais dont on n'a pas vu la fin. Ne dût-il servir à autre chose, ce discours prouve du moins, avec qu'elle facilité ce sénateur s'exprime et avec quelle adresse il sait se créer des ressources, au moment où l'on pourrait croire qu'elles sont épuisées.

Le bill, les résolutions, les amendemens sont restés in statu quo. De guerre lasse, les combattans se sont séparés sans en venir à rien.—Les partis sont donc encore en présence.

L'honorable vieillard, qui siège seul dans ce moment à la Cour Suprême, avait été l'objet de quelques remarques assez dures. Mr. Hoa a pris sa défense et c'est là le cas de dire "qu'à quelque chose malheur est bon", car le panégyrique valait bien au moins la satire.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

M. Conrad, de Bâton Rouge dit que son vote relatif à l'amendement de la section additionnelle de M. Preston sur le bill créant un nouveau système d'améliorations intérieures, a été mal enregistré dans le journal de la chambre. Il ajoute que son nom a été mis dans les *oui*, en faveur de l'amendement, tandis qu'il devrait être parmi les *non*, ayant voté *contre* l'amendement. Sur motion de M. Ratliff la chambre ordonne que le greffier fera dans le journal la correction demandée par M. Conrad.

M. Ratliff fait ensuite une motion pour que le vote de la chambre sur la section additionnelle au bill susdit, soit reconsidéré.

M. Thomas parle en faveur de l'amendement tendant que la section additionnelle soit tout à fait retranchée, insistant sur ce que les dispositions de cette section, détruiraient le but que se propose le *bill*; il soutient que si l'état exigeait d'une compagnie formée sous les auspices du bill, que le montant de son fond capital fut égal à celui des bons de l'état dont elle ferait usage, indépendamment de l'hypothèque à fournir sur ses propriétés, le bill ne serait en aucune manière profitable au pays et manquerait son but; car il n'y aurait probablement aucune compagnie qui voudrait se conformer aux prescriptions de cet acte.

Mr. Davidson soutient aussi l'amendement qui est enfin adopté, ainsi que la section ainsi amendée.

Mr. Lewis fait une motion pour l'adoption du bill.

Mr. Morse fait des observations contre le bill et après lui Mr. Brashear qui parle longuement en faveur du bill, dont il cherche à prouver l'utilité; en ce sens surtout qu'il tend à faire entrer les compagnies privées dans les travaux publics.

Mr. C. M. Conrad parle contre le bill et le combat dans sa forme actuelle, étant dans l'intention de voter contre; après quelques débats le bill passe par 29 contre 18.

Mr. Claiborne présente une résolution qui est adoptée par la chambre avec quelques amendemens. Le but de cette résolution est de nommer un comité réuni des deux chambres pour examiner comment il a été procédé dans les travaux publics et s'enquérir, de quelle manière et pour quoi les deniers publics ont été dépensés, &c. Adopté.

Sur motion de Mr. Lockett, le bill du sénat relatif à plusieurs actes incorporante la ville de la Nouvelle Orléans a été mis à l'ordre spécial du jour pour vendredi prochain.

L'orateur présente à la chambre une communication du gouverneur; sur motion de Mr. Gaiennié, elle est renvoyée au comité des finances.

ORDRE DU JOUR.

Sous ce titre plusieurs bills ont été lus pour la seconde fois; la discussion de quelques uns a été fixée à des jours ultérieurs; les autres ont été renvoyés aux divers comités.

Lue pour la seconde fois la résolution chargeant le bureau des travaux publics de faire examiner dans le courant du mois l'embouchure de la rivière Fausse dans la paroisse de la Pointe Coupée et de faire un rapport à la prochaine session de la législature sur la convenance de construire un pont à cet endroit.

On reprend la discussion du rapport du comité des élections sur l'élection contestée de la paroisse de Jefferson; puis conformément à une résolution des deux chambres adoptée vendredi dernier, les sénateurs se réunissent à la chambre pour procéder conjointement à l'élection du trésorier de l'Etat.

Le résultat du scrutin a été comme suit:

Au premier ballotage, F. Gardère ayant obtenu 58 votes sur 59 a été dûment élu. Il y a eu un vote en blanc.

La chambre a procédé à la reconsidération du rapport du comité chargé des élections, sur l'élection contestée de M. J. J. Preston membre siégeant pour la paroisse de Jefferson.

Ce rapport est un volumineux document dans lequel le cas en question parait avoir été examiné avec attention, ainsi que la qualification des électeurs à voter, il se termine par une résolution exprimant que dans l'opinion de la chambre M. J. J. Preston a été dûment élu pour représenter, à la chambre, la paroisse de Jefferson.

Le greffier commence après à traduire le rapport du comité sur les élections.

Sur motion de déposer le rapport du comité sur le bureau, cette question après quelques débats la chambre est allée aux voix, il y a eu 20 oui et 20 non.

L'orateur a décidé que le rapport était devant la chambre.

Une motion est faite alors par M. Gaiennié pour rejeter le rapport, cette motion est sans effet; après quoi motion est faite de nouveau pour que la chambre s'ajourne et n'est point reçue.

La question en discussion est alors proposée et retirée. M. Davidson présente encore sa motion d'ajournement. Cette motion est adoptée.

Il y a eu un incendie le 31 janvier au matin à New York dans South-street près du coin de Peck slip. Les deux maisons détruites appartenaient à MM. Slate, Gardner & Howell dont la perte s'élève à $25,000 et non assurée. Le contenu des magasins était couvert ou à peu près par l'assurance.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis.*

☞ Notre voyageur, M. S. W. Dyde, est parti ce matin pour la Nouvelle-Orléans, où il séjournera trois ou quatre jours. Il se rendra ensuite à Natchitoches Alexandrie, Pointe-Coupée, Bâton-Rouge, Plaquemine, Opelousas et St-Martin-ville, pour *collecter* ce qui est dû par les abonnés du Courrier des Etats-Unis et de la France littéraire. Nous prions les souscripteurs de ces deux journaux de vouloir bien solder leur compte à présentation; cette exactitude de leur part diminuera de beaucoup nos frais de voyage.

Nous espérons que les abonnés résidant sur les rives du Mississippi, de la Nouvelle-Orléans à Plaquemine, voudront bien payer à M. de Laneuville, notre agent général, l'arriéré de leur souscription. Nous saisissons cette occasion pour remercier M. de Laneuville de la diligence qu'il apporte à servir nos intérêts.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Washington, 29 janvier 1839.

SENAT.—Après quelques affaires sans importance, le sénat s'occupe de la motion de M. Benton, pour qu'il lui soit permis de présenter un acte pour le rappel de la taxe sur le sel.

M. William, du Maine, combat le but du bill, mais consent à ce qu'il soit présenté.

MM. Davis, Buchanan, Niles et Benton continuent la discussion. M. Ruggles demande le dépôt de l'acte sur le bureau. Cette motion est rejetée et le sénat s'ajourne.

ACTES D'APPROPRIATIONS.

CHAMBRE DES REPRESEATANS.—Sur motion de M. Cambreling, la Chambre se forme en comité-général sur l'Etat de l'Union. (M. Banks de la Virginie occupe le fauteuil.)

Le comité s'occupe du bill accordant des appropriations pour le paiement des pensions de la révolution et autres, des Etats-Unis pour l'année 1839.

Aucun amendement n'ayant été présenté, le bill est mis de côté pour être l'objet d'un rapport.

L'acte des appropriations pour la protection de la frontière nord des Etats-Unis, est ensuite appelé. M. Bell dit qu'il ne se lève pas pour offrir des objections, mais seulement pour demander au président du comité des voies et moyens, combien on a déjà alloué de fonds pour cet objet.

M. Cambreling y répond que la somme totale s'élève à peu près à $679,000. M. C. présente une lettre du secrétaire de la guerre, qui a rapport à cette allocation et il en explique le contenu à la chambre. Sur motion de M. Bronson, la lettre est lue.

M. Fillmore demande au président du comité des voies et moyens, par qui doit être employée la somme allouée dans cet acte pour service secret, comme on l'appelle, et à la disposition de qui elle doit être mise.

M. C. répond qu'elle sera employée sous la direction du président et du secrétaire de la guerre. Le général Scott est, comme il le pense, l'officier auquel la distribution en sera confiée.

M. Fillmore dit que si elle doit être confiée à un officier inférieur, il s'y opposera.

M. Cambreleng dit que l'on n'a aucune intention de cette nature.

M. R. Garland demande si les sommes que l'on propose d'allouer par ce bill, se trouvent dans les états estimatifs fournis par le secrétaire de la trésorerie à l'ouverture de la session? M. Cambreleng dit que non. M. Garland dit qu'il fait cette demande pour appeler l'attention de la chambre sur la manière dont se font les appropriations. M. G. fait ensuite allusion à certaines marques faites par le président et par le secrétaire de la trésorerie au sujet de l'excédant des appropriations sur les estimations et des efforts que l'on faisait pour en tirer de quoi justifier l'extravagance des appropriations. M. G. dit que les appropriations se font par lettres adressées par les divers départemens au président du comité des voies et moyens, et lorsque les appropriations sont accordées, on reproche à la chambre de dépenser les fonds publics audelà des devis. C'est ainsi que l'administration se débarrasse du reproche d'extravagance et le rejette sur la chambre.

M. Cambreleng fait observer que les devis fournis à l'ouverture de la session sont faits, conformément aux lois existantes, mais que les devis pour le service extraordinaire (comme dans le cas actuel,) n'ont pas été préparés à cette époque, parce que le département n'avait pas alors reçu les renseignemens nécessaires pour les préparer et c'est ainsi qu'il se fait qu'ils n'ont pas été compris dans les devis ordinaires,

M. C. espère que l'hon. sénateur ne s'oppose pas aux appropriations ayant pour but la suppression des hostilités indiennes dans la Floride, l'empêchement d'une guerre avec la Grande-Bretagne, ou l'exécution des traités indiens.

M. Garland dit que le président du comité des voies et moyens en est revenu à son ancienne méthode de justifier les dépenses de l'administration. "Il espère, dit-il, que je ne m'opposerai pas aux différentes appropriations pour les divers objets qu'il a mentionnés. Le membre sait fort bien que je ne l'ai jamais fait et que telle n'est pas mon intention dans ce moment. Mais c'est là sa politique. Dès qu'un membre tente de prouver que l'administration cherche à rejeter sur la chambre les dépenses extravagantes du gouvernement. L'hon. sénateur se lève et nous parle de la nécessité de l'appropriation et s'efforce de jeter sur quiconque ose révoquer en doute l'infaillibilité et l'économie de l'administration, l'odieux d'une opposition à des appropriations nécessaires et convenables. Mais cela ne pourra servir d'excuse ni à lui, ni à l'administration dont il est l'organe. Je ne m'oppose pas à cette appropriation particulière. Je la crois au convenable et je la soutiendrai de mon vote. Tout ce que je voulais c'était de faire remarquer à la chambre la manière, dont se font ces appropriations. Après quoi l'acte a été mis de côté pour être l'objet d'un rapport.

ACTE DES APPROPRIATIONS INDIENNES.

Le comité prend en considération l'acte allouant des appropriations pour les dépenses courantes et accidentelles du département et pour exécuter les stipulations des traités faits avec les diverses tribus indiennes, pour l'année 1839.

[illegible] les devis et la somme appropriée par l'acte.

M. Cambreling dit qu'il n'a pas devant lui le rapport du secrétaire de la trésorerie, mais que les totaux sont à peu près les mêmes.

M. Menefee déclare qu'à l'avenir il insistera pour que l'exécutif assume la responsabilité qui lui appartient pour les appropriations.

Le bill est mis de côté sujet au rapport.

ACTE DES APPROPRIATIONS MARITIMES.

Cet acte succède à l'autre et sur motion de M. Cambreleng, les appropriations pour objets divers sont portées de $380,000 à $460,000. Il est ensuite mis de côté. Le comité examine le bill sur l'armée, qui occupe le reste de la séance.

30 Janvier.

Les débats sur la motion faite hier par M. Benton pour présenter un bill relatif au rapport de l'impôt sur le sel et à l'abolition des primes accordées aux pêcheurs ont continué fort tard.

M. Niles s'oppose à la motion et donne pour raison principale le fait, que le bill proposé serait une violation de l'acte de compromis.

Benton, en réponse traite avec tout le mépris possible cet acte des compromis.

M. Buchanan répond à son tour avec beaucoup de vivacité, défend l'acte de compromis. Il était, dit-il, ministre des E. U. à St. Petersbourg à l'époque ténébreuse où cette mesure fut présentée. Elle dispersa les nuages qui couvraient le pays. Il se rappelle avec quelle joie il la salua, et combien son adoption fit de plaisir aux amis des institutions libres, dans cette partie du monde.

Benton reprend la parole et viole toutes les lois de la décence dans ses invectives contre les auteurs de la mesure. Il attaque les motifs des *decemvirs* comme il appelle Messrs. Clay et Calhoun, rit de l'idée qu'il pût y avoir quelques craintes d'une guerre civile et déclare qu'il aurait pu mettre dans la poche de son gilet tous les blessés et tous les morts dans cette occasion etc.

M. Calhoun était assis pendant tout ce temps là auprès de Benton et avait l'air extrêmement soucieux. M. Clay ne fit pas la moindre attention au charlatan quand il eut fini, M. Ruggles, du Maine, demanda le dépôt de la motion sur le bureau. Cette motion fut rejetée. M. R. exprime alors le désir de parler sur la proposition et à sa suggestion, le sénat s'ajourne.

Aujourd'hui, après la présentation des mémoires et pétitions etc. M. Wright, du comité des finances rapporte le nouveau bill de la sous trésorerie, dont le titre pourvoit à donner plus de sureté aux fonds publics entre les mains des agens et des officiers du gouvernement, et prononce des peines contre les concussionnaires. L'acte étant très long M. Wright en demande l'impression pour l'usage du sénat et que l'on se dispense de la lecture.

La résolution de Benton, invitant le secrétaire de la trésorerie à s'expliquer sur ce qu'aurait été le déficit du trésor, si le bill de M. Clay pour distribuer le produit de la vente des terres publiques, était devenu loi, depuis cette époque jusqu'à l'année 1839.

M. Jallmadge dit qu'il a appris qu'un sénateur du Kentucky, M. Chittend ou voulait proposer un amendement et il espérait que le sénateur du Missouri consentirait à laisser dormir la résolution pour le moment.

M. Benton refuse et en demande la considération immédiate.

M. Jallmadge propose alors de déposer la résolution sur le bureau, dans la vue de la reproduire luimême, quand le sénateur du Kentucky sera à sa place. Sa motion de dépôt est rejetée et la résolution est adoptée.

Après quelques momens consacrés aux affaires exécutives, le sénat considère la motion relative à l'impôt du sel.

M. Ruggles ayant la parole, s'oppose au bill et la discussion est continuée par M. Southard, Davis et Calhoun.

21 Voix contre 20 accordaient permission de présenter le bill, qui est lu deux fois et renvoyé au comité des finances.

Le reste du jour est employé à considérer des bills d'une nature privée.

La chambre se forme en comité-général sur le message du président.

M. Craig du Michigan, défend au long la marche générale de l'administration.

M. Clark, conservatif de New-York attaque fortement les mesures du gouvernement et le cours des proscriptions, adopté contre tous ceux qui ne veulent pas jurer par "le successeur de son illustre prédécesseur." Après quoi la chambre s'ajourne.

31 Janvier.

Le "National Intelligencer" de samedi, a publié un paragraphe relatif à une assertion faite par le col. Benton dans la Chambre des Représentans. Cette publication a fait beaucoup jaser, et a causé quelque émotion. Benton dit qu'il tenait du gouverneur Dickerson, anciennement sénateur de New-Jersey, et plus récemment secrétaire de la marine, que M. Webster lui avait dit que M. Clay ne l'avait pas consulté, lui M. W. avant de présenter son acte de compromis en 1833. Le paragraphe de l'Intelligencer donne un démenti formel à cette assertion. Il faut certainement qu'il y ait erreur quelque part. Ces choses ont été dites et redites en plein sénat par M. Webster et M. Clay. M. Clay communiqua avec franchise ses mesures projetées à M. Webster et à ses amis, et M. Webster avec non moins de franchise, déclara ne pas les approuver. Tout cela est bien connu, et a été plusieurs fois déclaré publiquement. M. Webster n'a jamais accusé M. Clay d'un manque de franchise, en ne communiquant pas ses desseins à ses amis; et M. Clay, de son côté ne s'est jamais plaint que M. Webster lui eût caché son opposition. Ces illustres hommes d'Etat étaient loin d'être d'accord sur la mesure en elle même, mais ils ont tous les deux agi avec une égale délicatesse.

Voici quels sont les actes d'appropriation dans ce moment soumis au comité général.

Acte des pensions révolutionnaires.	$326,950-00
Pensions des Invalides.	300,686-00
Pensions des veuves et des orphelins.	490,064 50
Cinq années de pensions aux veuves.	1,372,000-00
Actes d'appropriations additionnelles.	
Protection des frontières du Nord.	500,000-00
Appropriations pour la Marine.	4,930,782-00
Acte pour l'entretien de l'armée	4,348,219-00
Service Indiens—Traités &c.	854,960-00

On doit avoir remarqué que l'administration et son parti ont eu recours à toute sorte de ruses pour se dégager de la responsabilité de l'extravagance des dépenses publiques et la rejeter sur le dos de l'opposition. Dans son message, le Président fait parade d'un grand désir que les charges du trésor ne soient pas élevées au delà des différens devis. Le Secrétaire, dans son rapport parle sur le même ton; et cependant on peut prouver que les devis ont été estimés trop bas à dessein. La somme de $500,000, pour la protection des frontières du Nord ne se trouvait pas dans le devis et presque dans tous les cas, il y a une différence entre le devis et les appropriations proposées; ces dernières sont toujours supérieures aux premiers. Les différens points sur lesquels s'appuieront les avocats du parti, sont les recommandations du Président et du Secrétaire, contenues dans le message du premier, et dans le rapport du second. C'était la marche suivie par le Globe pendant le récès. Le journal publie une série d'articles au sujet des dépenses publiques et cherche, en mettant un contraste *les déclarations et les recommandations de l'exécutif avec les votes du Congrès*, à prouver que c'était le Congrès, et non l'administration, qui était responsable des profusions et des extravagances qui ont marqué le cours des dix dernières années. C'est un triste complot. Le peuple saura bien placer la responsabilité à l'endroit convenable et la renvoyer à ceux *qui ont recommandé les dépenses*, aux amis confidentiels du Président.

COMMERCIAL.

VENTES D'ACTIONS A NEW-YORK, 31 Janvier.

50	Actions de la Banque des Etats-Unis	120
10	do Banque du Canal,	89

MARCHE DE SAVANNAH—1er. Février.

Coton—Nous avons reçu depuis le 25 du mois dernier, 9409 balles Upland et 429 balles Sea Island, il en a été expédié dans le même espace de temps 10920 balles Upland et 166 balles Sea Island. L'existence sur place est de [illegible] balles Upland et 532 balles Sea Island, y compris celles qui sont embarquées mais qui n'ont point encore été expédiées.

Durant toute la semaine dernière, excepté cependant hier, que le mauvais temps a arrêté les transactions, les cotons Upland ont été en bonne demande; Mardi, des avis du 29 décembre, qui ont été reçus de Liverpool, ont augmenté la confiance des acheteurs. Les prix que nous cotons sont à la hausse de ½ cent par livre, d'après les ventes qui ont été faites et qui s'élèvent à 762 balles. Nous apprenons qu'une partie de qualité de choix a obtenu 16 cents et que ce prix a été refusé aujourd'hui. L'existence sur place des Sea Island a considérablement augmenté cette semaine. [illegible] Les ventes n'ont été que de 40 sacs aux prix de 25, 35, 40, 41, 43, 44 et 50.

Riz—Nous n'avons aucun changement à signaler dans cet article. Les ventes de cette semaine s'élèvent à environ 1000 barriques, dont 40 à 15 1, 50 à 4 1 8, 130 à 4 3 16, 750 à 4 1 et 61 à 4 3-8; les prix pourraient obtenir 4¼.

Farine—Les opérations pour cet article sont encore bornées à celles de consommation. Il n'est fait des ventes des qualités de Baltimore de 9½ à 9½; 100 barils Canal à $10.

Maïs—Une cargaison d'environ 3000 boisseaux de la Caroline du Nord a été vendue à 95 cents; vente de détail au magasin de $1 à 1 10.

Groceries—Peu de ventes de café, sucre et mélasse se sont faites au détail; 50 sacs café Cuba se sont vendus à 12¼ cents, [illegible]

Lard—Il s'est fait très peu de transactions en cet article, quelques ventes de lard plats côtés ont eu lieu à 13 cts et des épaules à 15 cents.

Esprits—Il s'est vendu quelques parties de rum de la Jamaique à 46, whiskey à 46, genièvre de 48 à 60.

Change—Sur l'Angleterre 9½ pour cent de prime, traites sur New-York à vue 1 pour cent de prime.

Fret—Quelques navires anglais ont chargé 7-16 d pour les balles carrées et ½ d pour les rondes. Un navire américain a obtenu cette semaine de ½ à 9-16; mais le plus haut prix que l'on donne aujourd'hui est ½ d.

MARCHE DE BALTIMORE.

Change—Des ventes de traites sur l'Angleterre se sont faites à une hausse considérable sur nos dernières cotes, savoir de 9½ et 9¾ par livre sterling ou de 9½ à 60 pour cent par an de prime.

Marchandises de laine et de coton—Les demandes pour cet article ont été plus animées cette semaine, mais les prix ne sont point varié. L'approvisionnement sur place est très léger.

Café—Nous signalons une vente de 300 sacs Rio de 11 à 12 cents, et une autre de St-Domingue de qualité inférieure dont les conditions ne sont point connues.

Coton—Il s'est fait une vente de 40 balles coton de la Louisiane, belle qualité à 15¼ cents et une autre de la Caroline du Nord à 14 cents.

Farine de la rue Howard—Les ventes de la semaine s'élèvent à plusieurs mille barils pour l'exportation, dont le plus grand nombre se sont faits à $8 25; Quelques parties l'ont été à $8 19¾, et dans d'autres moments à $8 12½. Les détenteurs sont fermes aujourd'hui à $8 25, et les ventes se font facilement à ce prix; c'est celle que nous cotons.

Mélasse—Il s'est vendu à l'encan mercredi, 100 barils Nouvelle-Orléans, première qualité, à 37 cents. Des ventes privées de Nouvelle-Orléans se sont faites à 33 cents.

Esprits—Des ventes de rum de la Nouvelle-Angleterre, en boucauts se sont faites sur le wharf à 40 cents et dans les magasins à 41 cents, en barils des magasins de 44 à 45 cents. [illegible] "Apple Brandy" [illegible]

Sucre—Il n'y a pas eu de ventes à l'encan cette semaine, [illegible]

Tabac—Les transactions en tabac Maryland ont été réduites cette semaine à quelques petites parties vendues aux marchands, [illegible]

Whiskey—[illegible] 41 cts [illegible]

☞ Le bateau à vapeur PRAIRIE, partira pour St. Louis, aujourd'hui, à 6 heures.—Pour passage seulement. S'adresser à bord. 12 fev

BOTTES, Souliers et Brodequins—300 caisses des magasins et à vendre par
12 fev W. G. HOBBS, 13, rue de la Douane.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Ambassador, Wall, Liverpool, capt.
Navire Warsaw, Mitchell, New-York, Reed & Barstow
Navire Renowa, Snow, Philadelphie, N Y Comly & co
Brick Lady Mary Fox, Loquerby, Liverpool, L H Gale
Brick Exchange, Brayton, New York, G Babbie
Goel. Dolphin, Kemp, Galveston, W Bryan
Goel. Balinas, Wrende, Vera Cruz, A Capdeville & co
Goel. Lodemia et Eliza, Payne, N. York, Chase & Dizey
Goel. Bolina, Miner, St. Joseph, capt
Sloop Independence, Gould, Pensacola, capt
Navire à vapeur Cuba, Carson, Galveston, Bogert & Hawthorn

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, Clark, des Passes, ayant remorqué les navires Louisville et Georgia—il a amené dans le port les navires Columbia, Maryland et la barque Shannon.

Barque Shannon, Nowell, du Havre, avec un chargement de vin, eau de vie, liqueurs, graines de jardinage, 350 barils patates et divers marchandises à C. Savory; Hagerdon & Cramer; H Fache; De Goer & Ribaud; Hyde & Goodrich; C Bayon; J F Vles & co; P Forstall; Ravelet & Huet; B Juette; C Lenfle; J Vignier & co; H Siebrecht & co; A St. Georges, F Frey & co; J S Lindner; J & W Devger; Guerin & Pouverin; Labadie & Jacquelin; Binoche frères; B Lacoste; M Boysager; Colvis & Dumas; C Avinec; X Coinçon & Toole & Barrière; Rév. Abbé Moni; R A Lefebvre; L A Barbarin; S Fagot; O Bigourdan; L Dussin; L Millaudon; M Delcurre; Normandie & Barrand; A Sejour; A T Fondary; M Metge; Henderson & Gaines; M Noris.—*Passagers*: M. C. Avineck et Dame; J Marmottant et Dame; MM. J Guitonl, F Avineck et 83 dans l'entrepont.

Navire Maryland, Berry, d'Amsterdam.
Navire Columbia, Clark, de Portsmouth.
Bateau à vapeur Rodolph, Wilson, de Manchester, avec un chargement de coton, &c.
Bateau à vapeur North Alabama, Grice, du Grand Gulf, avec un chargement de coton.
Bateau à vapeur Colorado, Underwood, de Lafourche, avec un chargement de produits.
Bateau à vapeur Livingston, Sweeney, de Shreveport, avec un chargement de coton.
Bateau à vapeur Swan, Bay, de la Mobile.

MEMORANDA.

Barque Neptune, (Am.) parti d'Amsterdam pour Batavia le 20 déc.
Navires Zotoff et Rob Roy, devant partir du Havre pour la Nouvelle Orléans vers le premier Janv.
Navire Henry Kneeland, était à Amsterdam le 20 déc. en chargement pour Shields.
Brick William, parti de Newport pour ce port, le 28 janv.
Navire Stuglity et brick Gleaner ont été expédiés à Baston, le 30 janv. pour ce port.
Navire Normandie a été expédié à N. York pour ce port le 31 janv.

Nlle-Orléans, 10 Février 1839.

Messieurs les Rédacteurs de l'Abeille

Les soussignés, passagers du Paquebot Bordelais No. 3; se font un plaisir et un devoir tout à la fois, de rendre un hommage public à l'excellente et noble conduite de leur Capitaine Mr. Pierre Tugneau, pendant leur traversée de Vera-Cruz ici.

Il est impossible de déployer plus de savoir faire et de prévoyance dans la marche du navire; plus d'humanité et de modération vis-à-vis l'équipage; plus de complaisance, de soins empressés et de bons traitemens envers tous les passagers.

Ils espèrent, Messieurs, que vous voudrez bien, donner place dans vos colonnes, à cet éloge aussi juste que mérité, et agréer l'assurance de la parfaite considération de vos dévoués serviteurs.

Pierre Hé. Sonjal et sa femme.
Aimé Vinet et sa femme.
W. H. Egerton.
Eugène Delhumeau.
N. W. Pendergast.
F. Rey.
Albert Voinot.

ASSEMBLEE GENERALE.

A une Assemblée des Amis d'un Système de Crédit par, sous le nom de Banque Nationale, tenue à l'Arcade Banks, Lundi après-midi, 11 Février 1839 Mr. John Gibson organisa l'assemblée et les personnes suivantes furent appelées aux différents postes.

Président.
Hon. H. A. BULLARD, d'Ouachita.
Vice-Présidents.
Juge E. K. WILSON, d'Ouachita.
Gén. HORATIO SPRIGG, d'Alexandrie.
JAMES H. CALDWELL, Nlle.-Orléans,
WM. CHRISTY, do
M. W. HOFFMAN, do
ROBERT LAYTON, do
Gén. PERSIFOR F. SMITT, do
WM. A. GASQUET, do
JOHN WADDEL, Esq. des Natchitoches.
Juge O. J. MORGAN, d'Ouachita.
John Gibson et T. W. Collens, Secrétaires.

Le président explique le but de l'assemblée et donne un aperçu succint de ses vues sur ce sujet.

M. C. Woodruff présenta le préambule et les résolutions suivantes après un discours dans lequel il expliqua longuement l'histoire et les principes des banques générales.

MM. Wm. Christy et Isaac T. Preston prononcèrent aussi de beaux discours.

M. Christy présenta une lettre de l'honorable J. M. White, dont sur motion, on ordonna l'impression dans les journaux de cette ville. (Nous sommes obligés de remettre cette lettre à demain.)

Le préambule et les résolutions ayant été soumis à l'assemblée, ils furent adoptés à l'unanimité, et sont comme suit:

Attendu, que l'expérience a démontré depuis longtemps que les ressources, l'industrie et l'entreprise de cette population a demandé et demande encore, pour la convenance des affaires, une quantité plus grande de moyens de circulation que celle qui peut être obtenue au moyen d'espèces, et qu'une circulation mixte est celle qui convient le mieux aux besoins croissans de ce pays.

Attendu que notre législature, agissant en conformité à ces vues, a à différens temps, incorporé des compagnies et leur a accordé des privilèges spéciaux de banque, afin qu'elles puissent par ce moyen supplier à ces besoins, et donner à la communauté une circulation en papier qui pût être convertie en or ou en argent en tout temps, à la demande du porteur, et

Attendu que dans le cours des évènemens, l'expérience a démontré clairement que le système de crédit qu'il a établi, ne répond pas aux fins proposées, et est reconnu maintenant insuffisant pour la circulation que demandent la richesse de notre pays, l'entreprise de nos citoyens et l'étendue de notre agriculture et de notre commerce, et

Attendu que ce manque de succès peut être attribué, entre autres causes, au système de monopole, auquel la circulation sur crédit a été tenu entre les mains de quelques-uns seulement, et à l'exclusion de nos concitoyens en général, d'une concurrence juste.

Attendu qu'il a été adopté et doit être adopté, par les législatures des états voisins, un système de crédit, s'étendant à toutes les classes de citoyens qui voudraient en profiter, sous les lois du système général de banques, par l'opération duquel une circulation en billets de banque atteindrait le but désiré, et en maintenant aux principes de banque, la circulation en papier se trouverait placée comme un dépôt sous la garantie du gouvernement, entre les mains d'un fonctionnaire d'état, afin d'en assurer le recouvrement, et qui donnerait à cette circulation une stabilité, indépendante des vues du gouvernement ou des institution qui y engagent leur crédit.

Attendu que parmi les avantages découlant d'un système de crédit aussi étendu doit être placé celui d'être applicable aux entreprises particulières, ayant pour objet l'amélioration du pays, et celui de favoriser ceux qui sont engagés dans le commerce du pays ou de l'étranger. C'est pourquoi il est résolu, que les intérêts de la population de la Louisiane demandent impérieusement l'adoption d'un système de libre banque générale, comprenant les améliorations d'un système de crédit, qui sont maintenant adoptées dans quelques états voisins

Il est de plus résolu, que les membres de notre Législature, maintenant en session, devraient, pour rendre justice aux intérêts de leurs constituants, ne pas ajourner la présente session avant qu'ils n'aient mûrement examiné et agité cette mesure.

Résolu que le président de cette Assemblée transmette une copie du préambule et des résolutions aux deux branches de la Législature de notre Etat, maintenant en session.

Sur motion, l'Assemblée s'est ajournée *sine die.*

T. W. COLLENS, secrétaire

☞ Le bateau-à-vapeur Claiborne, capt. Barrett, partira aujourd'hui, à 4 heures pour Vicksburg et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face la rue Bienville ou à
12 fev SMITH & VOOHEES.

☞ AVIS.—Le navire MONTEZUMA, capitaine Christianson, de Philadelphie, est maintenant en déchargement, en face de la presse à coton. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises.
LEVI H. GALE,
12 fev 93, rue de la Douane.

EGARE dans l'après midi du 11 Février courant, deux billets (échus le même jour 11 Février courant), l'un de la somme de $480, 85, souscrit par F. Stringer & Co., à l'ordre de L. C. & S. Lynes, daté de New York le 8 septembre 1833, et payable à cinq mois de date; et l'autre de la somme de $300 00, souscrit par Messrs. Jn. Coulon & Co, à l'ordre de Mr. José Prados, daté du 10 déc. 1838, et payable à 60 jours de date. La personne qui trouvera les dits billets est priée de les remettre au bureau du soussigné, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse, où il lui sera donné une honnête récompense.
11 fev—2 CHS. BOUDOUSQUIE.

LE public est prévenu de ne point négocier les deux billets dont suit la description et qui ont été volés avec le portefeuille du soussigné dans la soirée de dimanche dernier, au Théâtre de la rue du Camp: Un billet de $2000, daté du 21 février 1837, souscrit par M. A. Contenoir, à l'ordre de M. S. Cucullu, payable à la Banque de l'Etat, à dix huit mois de date, et endossé par M. Cucullu, d'abord par M. A. M. L. Palmer, comme mandataire de Madame Thérèse Palmer, et ensuite par M. Jn. Abat, qui en est le propriétaire.

Un billet de $350, daté du 21 février 1837, souscrit par M. H. Welsch, à l'ordre de M. Jacob Manuel, payable aussi à dix huit mois, au domicile de la Banque de l'Etat, et endossé après M. Manuel, par M. J. Abat, qui en est également le propriétaire.

Le portefeuille dans lequel se trouvait ces billets, est de maroquin bleu et de moyenne grandeur, outre les deux billets, il y avait dans le portefeuille, 30 à 35 billets de banque et de municipalités, avec quatre ou cinq autres billets échus et payés, dont les signatures sont barrées, et quelques autres papiers de peu d'importance autant que peut s'en souvenir le soussigné
12—3 en 10i CHARLES JANIN.

AVIS—Je préviens le public, que la vente du [illegible] du Bâton-Rouge, qui me furent vendus par le sieur Michel Deberque, n'étant pas valable, [illegible] quelles n'étaient pas à lui, ou du moins aux deux sœurs de la Caroline et Marcé Vidal pour lesquelles il est l'agent. Je ne payerai aucuns billets échus, ni à échoir, qui ne seront payés par l'endosseur; ni ceux qui sont endossés, vu qu'il ne peut ou ne peuvent me mettre en possession des dites terres.
Nouvelle-Orléans, le 11 Février 1839.
12 f—3 JOSEPH PREINCECE.

DEMANDE D'EMPLOI.—Un Briquetier très expérimenté, pouvant conduire un atelier de Briqueterie, désire trouver de l'emploi et pour fournir sur sa moralité comme sur sa capacité les meilleurs renseignements.—S'adresser rue Condé entre St. Philippe et Dumaine—Chez la Sorcière. 12 fev—3

JEUNE GARDE A CHEVAL—La compagnie montera à cheval, dimanche prochain, le 17 février courant, à onze heures précises du matin et se réunira à la Bourse de la ville de Lafayette, encoignure des rues Rousseau et Jackson, paroisse Jefferson, pour une manœuvre d'instruction.
Par ordre du capitaine,
CHS. BELOT, maréchal-des-logis-chef.
12f—3

COLLEGE DE VERSAILLES—M. VARNEY, Professeur de musique, au collège de Versailles, annonce aux parens dont les enfans sont dans cet établissement, qu'il commencera son cours public et les leçons particulières, à partir de mardi, 19 courant.

Ceux des parens qui voudront faire prendre des leçons particulières de piano, de violon ou de chant, sont priés de le faire savoir à M. Barthe, agent dudit collège, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.
12f 3

A VENDRE—Très vieille et supérieure eau-de-vie de Cognac, importée en caisses et en bouteilles; Vin de Bourgogne, Chambertin et autres crus en caisses; Vin de Champagne; quelques services de table en porcelaine blanche; pour petits ménages, par
L. BARTHE,
27 déc Enc. Bourbon et St-Pierre.

PORC—300 barils porc mess, prime M. O. et P. O. à vendre par MAHARD & SIGERSON,
12 fev 38, Vieille Levée.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi 12 février.

LES RENDEZ-VOUS BOURGEOIS.
Opéra comique en un acte de Nicolo.
LES DEUX REVERIES
RENOUVELLES DES GRECS
Vaudeville en 3 actes.
Le spectacle commencera à 6½ heures.
☞ Immédiatement après le spectacle:
LE GRAND GALOP DE GUSTAVE
Sera exécuté par soixante artistes, et composant la mascarade du Mardi-Gras.

SALLE D'ORLEANS.
AUJOURD'HUI MARDI GRAS.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Prix d'entrée pour les cavaliers .... $2.
Aucune dame ne pourra être admise sans qu'au préalable elle n'ait reçu un billet d'invitation, qui sera personnel. 12 fev—1

POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT. NOUVEAUTE SANS PAREILLE.

LA Girafe ou Cameleopard, la plus magnifique de la création animale.

Le Gensbok ou Ibex des Egyptiens, le Bonteboh ou Gazelle d'Euchon, tous animaux nés dans les déserts de l'Amérique du Sud, et la chèvre Syrienne de la Palestine.

Aucun de ces animaux n'ont été vus aux Etats-Unis avant ce jour, et forment une exhibition des plus intéressantes.

Les heures d'exhibition seront de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.

Prix: 50 cents; les enfans au-dessous de 12 ans et les domestiques, 25 cents. 12 f

MERVEILLE DE LA NATURE.—M. S. K. G. NELLIS, né sans bras, fera, avec ses doigts de pieds, les tours les plus étonnants, qui ont amusé et étonné des milliers de personnes. Pour les détails, voir les petites affiches.

M. Nellis commencera à 11 heures A. M.; à 2 heures; à 4½ P. M. et à 7.

L'entrée se trouve dans le pavillon de la Giraffe.

Prix d'entrée: 25 cts.

L'exhibition est à l'encoignure des rues Hôpital et Condé. 1 fev.

Exhibition Publique du tableau de
BOISSY D'ANGLAS
A la Convention nationale par VINCHON.
Scène de la Révolution Française.

Journée du 1er. Prairial, an III, (20 Mai 1795.)

CETTE belle et vaste composition retrace une des scènes les plus dramatiques de la révolution française, le moment où le président *Boissy d'Anglas* salue la tête du député *Féraud* qui lui est présentée au bout d'une pique, au milieu d'une émeute populaire.

Ce chef d'œuvre qui a obtenu en France un succès d'enthousiasme est exhibé dans une construction élevée à cet effet, sur les terrains de l'ancienne prison, derrière l'hôtel de ville, l'entrée par la rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, où il se voit depuis 9 heures du matin jusqu'à 5.

Prix d'entrée—50 cents, enfans moitié; abonnement pour la saison $3. 2 fév—6

SALLE DE LA BOURSE ST-LOUIS.

CLOTURE DES BALS D'ENFANS.

Mr. E. BERTUS a l'honneur d'informer les pères et mères de familles ainsi que le public en général qu'il donnera le Lundi Gras, 11 février à son bénéfice pour la clôture des Bals d'enfans,

UN GRAND BAL PARE
précédé d'un
BAL D'ENFANS A CARACTERE.

Dans lequel un gallop général sera dansé d'une extrémité de la salle à l'autre.

Le bal d'enfans commencera à 5 heures et le Grand Bal à 9.

Prix: les grandes personnes $1
Enfans .... 50c.

Les enfans qui ne seront pas déguisés seront également admis à ce bal.

Les domestiques sortiront de la salle après le bal d'enfans.

On trouvera des billets au café de la Bourse et au bureau de la Salle de Bal. 5 fev—6

PANORAMA DE PARIS ET DE SES ENVIRONS.
EXECUTE PAR
MM. PHILASTRE & CAMBON,
Peintres des décors du Grand Opéra, et des Menus-Plaisirs du Roi.

LES propriétaires du Panorama de Paris ont l'honneur d'informer le public, que cédant aux instances de beaucoup de familles résidant dans la 2e. Municipalité, cet établissement doit être transporté en face du théâtre St. Charles.

Jusqu'au Mardi, 12 Février prochain, il continuera d'être ouvert tous les jours, rue Royale, sur la Place St. Antoine, derrière l'Eglise St. Louis, depuis 8 heures du matin jusqu'à la nuit.

Confians dans la bienveillance de MM. les abonnés, les soussignés espèrent qu'ils voudront bien continuer de visiter le Panorama après son déplacement comme par le passé.

Le public est également prévenu, qu'un temps sombre et couvert est pour le moins aussi favorable à l'illusion, qu'un soleil brillant. Mais c'est surtout depuis quatre heures jusqu'à la nuit que l'illusion peut être la plus complette.

Prix d'entrée, $1, moitié prix pour les enfans audessous de 10 ans et les domestiques. 28 jan

GRANDE ATTRACTION.

M. GILLER informe respectueusement le public que la célèbre statue de CLEOPATRA, [illegible] qui a été vue dans les plus grandes villes de l'Union et a été visitée par plusieurs milliers de personnes, vient d'arriver en cette ville. Elle pourra être vue pour quelques temps, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 9 P. M. [illegible] en face l'Arcade Banks.

Prix d'entrée .... 50 cts.
Billet pour la saison $1 00
11 fev

BANQUE de Carrollton, Nlle-Orléans, 11 fev 1839.—Des propositions adressées au soussigné seront reçues pour le louage de l'Hôtel de Carrollton
12 fev JOHN NICHOLSON, caissier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Present l'hon. Chs. Maurian juge—8 février 1839.—No. 11,533—Veuve Jos. Thiberge contre ses créanciers, pour un sursis—Sur lecture et présentation de la pétition et cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que les créanciers de l'insolvable aient à s'assembler, en l'étude d'Amédée Ducatel, not. pub., mercredi, 20 février, pour délibérer sur les affaires de la dite insolvable, et déduire les raisons pour lesquelles un sursis ne lui serait pas accordé, tel que demandé dans sa pétition et toutes poursuites contre sa personne ou sa propriété sont en même temps arrêtées.
Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, N. Orléans, 8 fev. 1839
12 fev—3 A. PITOT, greffier

TRAITES sur Boston et New-York, à vendre par KOHN, DARAN & Co.
12 fev 28, rue Bienville

VIN DU RHIN—50 caisses vin du Rhin, supérieur des meilleures marques, savoir: hochelmer, Rudesheimer, Heinberger, en débarquement et à vendre par KOHN, DARAN & Co
12 fev 28, rue Bienville

FARINE DE SARASIN.—100 huitième, 75 quarts, 50 demi et 20 barils farine de Sarasin, en débarquement du navire Nashville, à vendre par
12 fev DAVIS & HOBBART, 16, Douane.

BRODEQUINS, BOTTES &c—65 caisses de la facture de Kipp, en veau, pour hommes et enfans brodequins de Russett; bottes à l'épreuve de l'eau de Kip; bottines de demoiselles et d'enfans, bottes et escarpins, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.,
12 f 134, rue des Magasins.

CHANDELLES DE SUIF—150 boites des marques Jackson et Troubridge, à vendre par
12 f ISAAC BRIDGE & Co, 134 Magasins

CORDES D'EMBALLAGE—150 rouleaux, qualité supérieure, à vendre par
12 f ISAAC BRIDGE & Co, 134 Magasins

COUTELLERIES—Canifs et couteaux de poche de Rodgers & Son; couteaux de comptoirs de do. superbes rasoirs en belles boites; ciseaux; pour billet et notes de banques, à vendre au New-Orleans Stationers Warehouse. NORMAN STEEL & Co,
12 f 16, rue Camp.

SEL—350 sacs sel gros et en débarquement du Laurens, de Liverpool, en bon état, à vendre par S. HEATH & Co.
12 fev 95, rue du Camp.

POMMES DE TERRE de Lancashire, en paniers en débarquement du Laurens de Liverpool, à vendre par S. HEATH & Co.
12 fev 95, rue du Camp.

FERBLANTERIE—100 boites 1 X, en débarquement et à vendre par S. HEATH & Co,
12 fev 95, rue du Camp.

PIERRES-PLATES d'Ecosse et Yorkshire, à vendre à bas prix, sur la Levée par
12 fev S. HEATH & Co. 95, Camp.

PAPIER A LETTRE—6 caisses qualités assorties à vendre par G. E. COOLIDGE,
12 f 56, rue Gravier.

PUPITRES ELEGANTS, ayant une doublure riche, le dessus en bois de rose, et contenant des tiroirs cachés, d'une construction ingénieuse, à vendre au New-Orleans Stationers Warehouse par NORMAN STEEL & Co.
12 f 16, rue du Camp.

TOILES A DRAPS—4 caisses toiles à draps blanches du pays, bonnes pour le marché mexicain, à vendre par GEORGE BEDFORD,
12f 21, rue Bienville.

CIMENT HYDRAULIQUE—400 barils en débarquement et à vendre par
12f GEORGE BEDFORD, 22 Bienville.

PLATRE DE PARIS—150 barils plâtre calciné, à vendre par GEORGE BEDFORD,
12f 22, rue Bienville

BOIS ROND—3000 pouces cubiques, grandeurs assorties, à bord du Hokomock, à vendre par
12f GEORGE BEDFORD, 22 rue Bienville.

CHAUX—1000 barils chaux de Thomaston, chargement de la barque GEO. BEDFORD,
12f 22 rue Bienville.

BRIQUES—50,000 briques à feu de Boston et Baltimore, à vendre aux prix des manufactures, par
12f GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville.

WHISKEY—Un petit lot whiskey rectifié supérieur récemment reçu à vendre par HANNAY & ROBERTSON,
12f 42, rue Gravier.

CITRONS—150 caisses en état supérieur, en débarquement du navire Adirondack et à vendre par HANNAY & ROBERTSON,
12 fev 42, rue Gravier.

TRAITES sur New York et Richmond à vendre par ROGERS GRAY & Co.
12 fev 81, rue du Canal

CIDRE de champagne—100 paniers et 180 boites, à vendre par DAVIS & HOBBART,
12 f 16, rue de la Douane.

BEURRE—50 frequins beurre de Goshen, 35 baquets do Welch, à vendre par DAVIS & HOBBART,
12 f 16, rue de la Douane.

MANUFACTURE en gros de Ferblanterie—S. Locke & Co., No. 8, Nouvelle Levée, continuent à manufacturer des ferblanteries de toutes descriptions, et leur fond en main, consiste en un assortiment général d'articles dans leur ligne. Les marchands de campagne feront bien de venir examiner ces articles. 12 fev

FARINE DE MAIS—40 barils nouvellement moulue, et récemment reçue, et à vendre par
12f BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

GENIEVRE—10 pipes genièvre de Hollande, en magasin et à vendre par
CARMAN & McMAHON,
12 fev 41 et 43, rue Poydras

QUINZE MILLE PIASTRES en billets des banques de Louisville, Cincinnati et Missouri, en billets de $100, à vendre par DUPILHO & ARMANT,
12 fev—15 21, Vieille Levée

PLATS DE TERRE et de bois—en débarquement du navire Montezuma, à vendre par JAMES D. DENEGRE,
12 fev 16, rue de la Douane.

1500 Sacs de Café vert, [illegible] en débarquement [illegible] Minerva et Gonzalez, de la Havane, à vendre par [illegible] & Co.
12 fev

Tirage de la Grande Loterie de l'Etat,
CLASSE No. 12.
29, 32, 6, 28, 37, 65, 75, 38, 74, 20, 41, 46
Sont les numéros sortis.

AUJOURD'HUI
☞ BILLETS SEULEMENT $2 50.
UN GROS LOT DE $8,000.

GRANDE LOTERIE D'ETAT.
Autorisée par la Législature de cet Etat.
CLASSE H.

Devant être tirée Mardi 12 février 1839, à 6 heures, P. M. à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 Numéros ballotés—12 sortant.
PROGRAMME:

1	Lot de	$8,000	$8,000
1	"	2,500	2,500
1	"	1500	1,500
126	"	8	1,008
3780	"	5	18,900
[illegible]	"	2 50	[illegible]

27,814 Lots, montant à $119,688

Billets $2 50; demi-billets $1 25, quarts de billets 63.

Paquets de 25 billets pour $63 50 garantis devoir tirer au moins $30.

Paquets de 26 demi billets, pour $31 25, garantis devoir tirer au moins $15.

Paquets de 25 quarts de billets, pour $15 63, garantis devoir tirer au moins $7 50.

Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 16, et à l'encoignure des rues St.-Louis et Chartres. 12 fev

CET APRES-MIDI,
A 5 HEURES.
UN GROS LOT DE $10,000.
20 Lots de $500.—100 Lots de $100 chaque.
13 Nos. sortant dans chaque paquets de 26 billets.

LA LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Autorisée par un Acte de la Législature, Chapitre LXIII, passé le 21 Mars 1834.
Classe No. 4—Extra pour 1839.
Sera tirée Mardi, 12 Février 1839, à 5 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Bourse, rue St-Charles.
D. B. GREGORY & Co, Successeurs de Yates & Mc Intyre, Directeurs.
78 numéros ballotés—13 sortant.
PROGRAMME.

1	Lot de	$10,000	$10,000
1	"	3,000	3,000
1	"	1,600	1,600
1	"	1,300	1,300
1	"	1,100	1,100
1	"	1,009	1,409
20	"	500	10,000
20	"	200	4,000
20	"	150	3,000
20	"	120	2,400
100	"	100	10,000
100	"	60	6,000
130	"	30	3,900
130	"	15	1,950
130	"	10	1,300
4680	"	6	28,080
27040	"	3	71,120

32 396 Lots, montant à $[illegible],759.

Billets $3; demi billets $1 50, quart de billets 75 cts

Paquets de 26 Billets pour $78 00, garantis devoir tirer au moins $39.

Paquets de 26 demi billets pour $39 garantis devoir tirer au moins $19 50.

Paquets de 26 quarts de billets pour $19 50, garantis devoir tirer au moins $9 75.

A vendre au Bureau des Directeurs, rue du Canal, No. 35, seconde porte de l'encoignure de la rue du Camp. 12 fev

66, 32, 75, 17, 78, 74, 2, 41, 71, 13, 19, 60, Sont les numéros sortis dans la loterie des Ecoles Gratuites Classe No 59.

DEMAIN,
UN GROS LOT DE $20,000.
LOTERIE DES ECOLES GRATUITES,
No. 59.
Sera tirée Mercredi 13 février, 1839, au No. 8, Banks' Arcade, à 6 heures du soir.
J. K. MEAD, Directeur.
Bureau No. 8, Banks Arcade.
75 numéros ballotés—13 sortant.
PROGRAMME.

1	Lot de	$20,000	$20,000
1	"	6,000	6,000
1	"	4,000	4,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,000	2,000
1	"	1,404	1 404
10	"	1000	10,000
10	"	500	5,000
10	"	400	4,000
10	"	300	3,000
20	"	200	4,000
20	"	150	3,000
200	"	100	20,000

[illegible] autres lots se montant à $192,446.

Billets $6 moitié $3 Quarts $1 50.

Paquets de 25 billets pour $150, garantis devoir tirer $78.

Paquets de 25 demi billets pour $75, garantis de tiré $39.

Paquets de 25 quarts pour $37 50 garantis de tiré $19 50. 12 fev

MAGASIN ASSORTI DE GRAINES POTAGERES et à fleurs de toutes espèces, plantes arbustes et arbres fruitiers, arrivant de France par le navire Marmora, capt Myer.—Plantes et arbustes d'Ahlia, Camellia des plus belles qualités; Daphenes; Rododendrons; Metrosideros; Chevrefeuille; Arbustes; Jasmins; Lilas; Oignons de fleurs de 15 espèces; Renoncules; Anémones variés; Fruits Vignes Muscats; Chasselas de Fontainebleau; Pechiers; Abricotiers; Cerisiers; Pruniers reine Claude; Pommiers et Poiriers de bon es espèces.—A bon compte; un assortiment d'arrosoirs en cuivre et en zinc; Pompe pour arroser; Cloches en verre pour couvrir les plantes; le tout garanti de bonne qualité. Rue et promenade des Bons Enfants, entre rue Poète et Espagne, faubourg Franklin, en face le No. 262.
12 fev—8 NICHOLAS JOLLY & Co.

EN débarquement du navire Andriandoch, 200 boites sardines; 40 do anchois, 60 caisses Madère [illegible], article supérieur; 90 barils cidre de Newark, 25 quarts de barriques Vin de Sicile, à vendre par WOOD & SIMMONS,
12 fev 80, rue des Magasins.

DRAYS.—5 drays en débarquement du navire Montezuma, à vendre par WOOD & SIMMONS,
12 fev 80, rue des Magasins.

SEL des Iles Turques—1000 sacs de 2 boisseaux chaque, à vendre par WOOD & SIMMONS,
12 fev 80, rue des Magasins.

SAUMON.—1000 boites saumon mariné, à vendre par WOOD & SIMMONS,
12 fev 80, rue des Magasins.

TOILE, Corde et Ficelle—170 pièces toiles, 170 rouleaux corde d'emballage et 17 balles de ficelle, en débarquement du steamer Ariel, à vendre à bas prix, par FORSYTH & LIMERICK,
135, rue des Magasins.

CERTIFICATS de Dépôt aux Banques de Commercial Rail Road Company, Vicksburg Mississippi Rail Road Bank, Natchez, à vendre par BLANCHALD, KIMER & Co.,
12 jan 35, rue Bienville.

ROUES—Plusieurs paires de roues pour habitation des manufactures du Jno Wood et en débarquement du navire Montezuma, à vendre par JAS D. DENEGRE,
12 fev 16, rue de la Douane

DRAYS—six Drays supérieurs de la facture de John Wood, en débarquement du navire Montezuma, à vendre par J D DENEGRE,
12 fev 16, rue de la Douane

ENCRE BLEUE permanente—Récemment reçu par le navire Arkansas, et à vendre par DAVID FELT & Co.
12 f N. Y. Stationers Hall, 24, rue de Chartres

SEL—2000 sacs sel de Liverpool, gros et fin, en débarquement et à vendre en quantités convenables aux acheteurs, à prendre sur la Levée, par ALEX. PARK,
12 fev 86, rue de la Commune.

DRAYS & HARNAIS—3 drays et leurs harnais, ayant été en usage pendant quelques mois, seront vendus à bas prix par LAYET & AMELUNG,
12 fev 17, rue de la Commune.

BILLETS des banques de l'Ouest, $1700 du Kentucky, Illinois et Missouri, à vendre par LAYET & AMELUNG,
12 fev 17, rue de la Commune.

TRAITES sur Richmond, à courte vue, à vendre par LAYET & AMELUNG,
12 fev 17, rue de la Commune.

TRAITES sur Charleston, C. S. à 60 jours, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par LAYET & AMELUNG,
12 fev 17, rue de la Commune.

TRAITES sur Louisville et Cincinnati, à vue, à vendre par LAWRENCE & LEGENDRE,
12 fev 28 et 29, Nlle. Levée.

GRAISSE—3000 barillets graisse en feuille, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
12 f 38, Vieille Levée.

BŒUF—300 barils bœuf mess et prime et B, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
14 f 38, Vieille Levée.

FARINE—450 barils farine superfine, à fret, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
12f 38, Vieille Levée.

EAU DE VIE—20 pipes eau de vie, qualité supérieure des docks de Londres, en magasin et à vendre par HANNAY & ROBERTSON,
12 fev 42, rue Gravier.

CIGARES—70 milles cigares de la Havane en magasin et à vendre par G. E. COOLIDGE,
12 fev 56, rue Gravier

CAFE de la Havane—550 sacs Café qualité supérieure, en débarquement du brick Esp. Salvador et à vendre par F. DE LIZARDI & Co.
12 fev rue Royale.

AVANCES sur les consignations pour la Havane, Charleston et New-York, par F. DE LIZARDI & Co.
12 fev rue Royale.

PERDU OU VOLE—Une MONTRE en or anglaise, patenté double boitier avec les troux en pierres, sans sur le cadran, qui est en emaille, Hyde & Goodrich; sur les deux boitier le nom de H. Munch est gravé. Une récompense sera donnée à celui qui la rapportera au No. 147, rue de Chartres, chez Mr Fabre horloger. MM. les horlogers sont priés d'en prendre le signalement 11 fev—3

A VENDRE—Un magasin de drogues, ayant un assortiment nouveau de médecines, etc. et faisant de bonnes affaires, sera vendu à des termes avantageux. S'adresser au no. 118, rue Julia. 11 fev

BANQUE des Négociants et Commerçans—Nouvelle-Orléans, 1 Février 1839. Cette banque achète des traites sur Londres, New-York et Philadelphie. SAM. C. BELL, caissier 11 f

ACADEMIE DE DANSE
De Mr. J. DEVOTI,
No. 80, rue Royale.
11 fev

A vendre par Benjamin Lacoste, rue Royale, no. 103, en débarquement du navire Marmora du Havre; un assortiment complet de marchandises d'été, tels que guingam, jaconats, ombrelles, parapluies, bas et demi bas en coton, soie et fil d'Ecosse pour homme, femme et enfant, mantille, schals, gants courts et longs à filet unis et brodés, gants de coton, fil d'Ecosse et soie, pour homme et femme, écharpes, voiles en filet et barège, ruban tafetas et satin depuis no 1 1/2 à no. 22, cordons de sureté, rubans de velours de toutes largeurs, bretelles en coton et en gomme élastique, chemises montées pour enfant, cols en mousseline et batiste brodés, satins, gros de Naples et serge, mérinos noirs et de couleur, coutils blancs, couleur, et bleu, imitation cotonnade du pays, mouchoirs batiste unis et brodés, cravates satin, italienne et coton, mouchoir madras et Ménade, chals de crépons et hernani en 4/4, 5/4 et 6/4, crep fin et ordinaire, batiste en pièces pour tailleur, cotonnade légère ou nouveaux de Meiner, rubans de fil [illegible] Bergolsom, plumageaux, [illegible] de Lion etc., en magasin toujours un assortiment de vins de Bordeaux des meilleurs crus. 11 jan—3

NOUVEAU RESTAURAT—Le soussigné annonce au public qu'il a ouvert son restaurat du Théâtre d'Orléans, à l'encoignure des rues d'Orléans et Bourbon, où il espère par ses soins mériter le patronage du public.

Les prix sont modérés, le service ne le cèdera en rien à aucun restaurat de la ville. On sera servi avec la plus grande promptitude comme dans les autres établissements.

Le soussigné assure également les commandes pour la ville.
5 fev—6 LECONTE.

FARINE—[illegible] barils en débarquement du steamer [illegible], et à vendre par
12f S. DORSEY, 44, Nlle-Levée.

POUR LA MOBILE—Le bateau à vapeur ISABELLA, capitaine C. Walker, ayant été [illegible], partira mercredi 13 courant, à l'arrivée des chars de 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à WALKER, KNIGHT & Co.
12 fev 26, Nouvelle-Levée.

POUR PENSACOLE—Devant partir Samedi 16 courant—La goëlette fine voilière MARY ELLEN, capitaine Allier, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. W. ZACHARIE & Co.
12 fev 30, rue de la Douane.

POUR LOUISVILLE et tous les Ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur CHANCELLOR, construit pour le marché supérieure, capitaine Shallcross, partira aujourd'hui, 12 du courant, à 1 heure après midi, pour les ports ci-dessus. Il a la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FORSYTH & LIMERICK,
12f 135, rue des Magasins.

POUR ST. LOUIS, ALTON et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur UNITED STATES, capitaine J. B. Hill, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN,
12 fev 63, rue Gravier.

POUR ALEXANDRIE, Rivière Rouge.—Le superbe bateau à vapeur BONAPARTE, est maintenant prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires, et partira mercredi matin, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Girod, ou à M. ROBETAILLE, 8, rue de la Commune.

N. B.—Le fret pour la côte devra être payé par les chargeurs. 11 fev

POUR VICKSBURG, Rodney et Natchez—Le bateau à vapeur CLAIBORNE capitaine Barrett, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, mardi, 12 courant, à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à SMITH & VOORHEES,
11 fev 36, rue du Camp.

POUR MANCHESTER (Yazoo River) Vicksburg, Warrenton, grand Gulf, Rodney et Natchez—Le superbe bateau à vapeur, bien connu TUSKINA, capt. W. A. Woods, est maintenant prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires et partira Mardi matin, 12 courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. HALL & A. B. BEIN,
11 fev 19, Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE et les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur, tirant peu d'eau WILLIAM FRENCH, est incessamment attendu et sera expédié sous peu pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à GEO. BUCHANAN,
11 fev 68, rue du Camp.

POUR ST-LOUIS, Alton et les ports intermédiaires.—Le superbe bateau-à-vapeur LOUISVILLE, capitaine N. J. Eaton, ayant une machine à vapeur double et une partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus mercredi 13 courant, à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN,
24 fev 63, rue Poydras

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand.—La barque paquebot JOSEPHINE, capitaine Johnson, ayant tout son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus, mercredi 13 courant. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du marché au legumes ou à JAMES D. DENEGRE,
12 fev 16, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE Ligne de Hands—Le brick paquebot W. Henry, capt. Kurts, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, suivra la barque Joséphine, et sera expédié sous peu pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage. S'adresser à bord, en face du marché aux légumes ou à JAMES D. DENEGRE,
12 fev 16, rue de la Douane.

POUR GLASGOW—La barque AI MAHAICA, capt. Jump, fine voilière, ayant une partie de sa cargaison engagée, sera expédiée sous peu. Ayant de superbes chambres, les passagers seront très confortables. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HOLMES & MILLS,
12f Place de la Banque.

POUR SAVANNAH—La belle goëlette AVON, capitaine Widgeon, partira pour le port ci-dessus, jeudi 14 courant. Elle peut prendre 100 barils de fret, s'adresser à WOOD & SIMMONS,
12 fev 80, rue des Magasins.

POUR CHARLESTON.—La belle goëlette VESPER, capitaine Cook, sera expédiée sous peu pour le port ci-dessus Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
12 fev KIDDER & HEAD, 24, rue Poydras.

POUR NEW-YORK.—Le brick bon marcheur MORASCO, capitaine Pembley, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à
12 fev KIDDER & HEAD, 24, rue Poydras.

POUR BORDEAUX—Partant sous peu—La belle barque GENERAL FOY, fine voilière, capitaine Beaumont, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, sera expédiée sous peu. Pour le fret de 250 balles de coton ou l'équivalent, ou pour passage, s'adresser à bord, en face de l'Hotel de la Monnaie, ou à
12 fev SORBE & Co. 118, rue Royale

A FRETER—La goëlette CASSIUS de première classe, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Preastley, du port de 980 barils. Pour les conditions, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS,
12 fev 65, rue de la Commune

POUR LA HAVANE—Le superbe brick, bon marcheur AUDUBON, capitaine Sabater, doublé et chevillé en cuivre, sera expédié sous peu pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
12 fev R. GRONING & Co.

POUR LA MOBILE—La goëlette de première classe DORRIS, est maintenant prête à recevoir du fret pour le port ci-dessus, et sera expédiée sous peu. S'adresser à
12 fev GEO. E. COOLIDGE, 56 Gravier.

POUR RICHMOND—La goëlette de première classe OSCAR, capt. Steelman, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ASHBRIDGE & JENKINS,
12 f 65, rue de la Commune

POUR LA MOBILE—La goëlette VICTOR, maintenant au vieux Bassin, prendra la valeur de 400 barils en fret pour le port ci-dessus, s'adresser à G. E. COOLIDGE,
12 fev 56, rue Gravier.

POUR NEW-YORK.—Le navire A 1 HOBART, capitaine Selden, sera expédié sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LEVI H. GALE,
12 fev 93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE.—Le superbe brick MARY-ANN, capitaine Pike, doublé et chevillé en cuivre, sera expédié sous peu. Pour fret, quelques prix aux plus bas prix, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à ASHBRIDGE & JENKINS,
11 fev 65, rue de la Commune.

POUR PORT-AU-PRINCE.—La superbe goëlette A1, LAPWING, capitaine K. R. Smith, prendra du fret pour le port ci-dessus, si l'on s'adresse immédiatement; il peut prendre aussi 10 passagers. S'adresser à
11 fev J. B. FIELD, 14, Bienville.

POUR LONDRES—La goëlette fine voilière A. I. GHIKA, doublée et chevillée en cuivre, capt. Hunter, ayant presque tout son chargement engagé, partira cette semaine. Pour fret d'articles légers ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD,
11 fev 24, rue Poydras.

POUR LE HAVRE—Le superbe navire A. 1., fin voilier, PALESTINE, capitaine Littlefield, sera expédié sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE,
11 fev 93, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE—La goëlette de première classe, DORRUS, sera prête à prendre du fret pour le port ci-dessus, lundi matin, et partira sous peu. S'adresser à GEO. E. COOLIDGE,
11 fev 65, rue Bienville.

POUR BOSTON.—Le superbe brick bon marcheur, ALFRED TYLER, capitn. Carpenter, ayant une partie de sa cargaison engagée, peut prendre environ 200 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD,
11 fev 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON.—Mercredi—Le superbe brick DEBORAH, capt. Handy, peut prendre 200 barils fret, en s'adressant au capt. à bord ou à ASHBRIDGE & JENKINS,
11 fev 65, rue de la Commune.

PAQUEBOT régulier pour VELASCO, Brazoria et Colombia—La goëlette fine voilière HARRIET, capt. Wm. B. Hudgins, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira positivement cette semaine. Pour la balance du fret de 150 barils ou passage, ayant de beaux emménagemens, et une chambre séparée pour les Dames, s'adresser au capt Hudgins, à bord, en face la rue St. Louis, ou à ASHBRIDGE & JENKINS,
11 fev 65, rue de la Commune.

AVIS—Le soussigné ayant été nommé encanteur pour la ville et paroisse d'Orléans offre ses services au public, il se chargera des ventes de propriétés foncières, esclaves, et en général de tout ce qui concerne cette partie.

Comme courtier, il fera toutes les transactions que l'on voudra confier à ses soins.

Son bureau est passage de la Bourse, entre les rues Conti et St. Louis.
11 fev—6 Hy LEAUMONT.

A UNE assemblée de la Chambre de Commerce de la Nouvelle Orléans, tenue le 4 courant, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité:

"Résolu qu'il soit recommandé aux personnes négociant des traites anglaises, en cette cité, de vendre, acheter et coter le Sterling en argent fédérale, en conformité à une résolution adoptée le 2 du mois dernier, par la chambre de commerce de New York.

Nouvelle Orléans, 5 février 1839.
11 fev CHS BRIGGS, Sect.

"Sonnez les trompettes, battez le tambour,
Voyez le conquérant venir."

QUELQUES fanfaronades auraient, sans nul doute, été mises en tête des avis et des affiches, si quelques uns de ces hommes à grand bruit avaient vendu un seul gros lot ou même un quart. La vérité n'a pas besoin d'aide pour se faire jour. Davis défie tous les vendeurs de billets dans cette ville de montrer la preuve qu'ils aient jamais vendu un aussi gros lot. Ils n'osent [illegible] que ces mots ronflants "Battez vos pavillons, &c." Des faits journaliers "au-dessus de tout; venez acheter &c." Le fait suivant ne peut pas être disputé: que la grande loterie d'Etat est la seule dans laquelle des gros lots ont été gagnés pendant cette saison; le fait que je vais citer en est une preuve:

NOS. 1. 6. 28,
A GAGNE LE GROS LOT DE
$13,000

qui fut vendu, en un seul billet au bureau, de la Grande Loterie d'Etat, Classe No. 12—Extra, samedi soir courant, à deux personnes de cette ville, une desquelles est commis à bord d'un steamboat. Le comptant en a été payé sur présentation; le billet peut être vu en s'adressant au bureau fortuné, No. 46, rue de la Douane, lequel a vendu plus de gros prix qu'aucun autre bureau de cette ville. Cette loterie est la plus fortunée et celle qui vend les plus gros prix, les prix comptant et correctement; par conséquent ceux qui désirent obtenir de forts prix feront bien de venir acheter leurs billets à la Grande Loterie d'Etat, dans laquelle de gros prix se vendent constamment, et aux bureaux connus pour la bonne fortune, No. 46, rue de la Douane.

La Loterie se tire tous les jours.
11 fev J. T. DAVIS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu Mardi, 12 courant, à midi, sur la Levée, entre les deux marchés, et débarqué du brick Dove.
540 billes atteinte Sicile, en bon état.
27 sac noix,
30 do avelines.
Conditions—Comptant. 12 fev

PAR BOUNY & CRUZAT.

IL sera vendu mercredi, 13 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,

L'esclave américain MYE, âgé d'environ 24 ans, depuis deux ans dans le pays. Mye est bon nègre de champ, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions, comptant. 12 jan

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu jeudi, 14 du courant, à 11 heures du matin, au magasin de MM. Lavillebeuvre & Wilson, rue de la Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.

226 paquets de fer en feuille Nos. 22, 23, 24, importés et avariés à bord du navire Queen Adelaïde, capitaine Bostow, venant de Liverpool. 12 fev

PAR HEWLETT & CENAS.

VENTE D'ACAJOU—Il sera vendu, mercredi, 13 du courant, à 4 heures et demie de l'après-midi, sur la Levée, en face de la rue Bienville, dans la 1e Municipalité.
50,000 pieds bois d'acajou. 12 f—9

PAR DUTILLET & FAURE, ET DORIOCOURT & DIDION.

SAMEDI prochain, 16 février courant, à la Bourse rue St.-Louis, à midi, il sera vendu,

1o. UNE MAISON EN BRIQUES à étage, avec cuisine haute aussi en briques, puits, citernes, cour carrelée; bâtie sur un terrain de 30 pds. de face et 90 pds. de profondeur, formant l'encoignure des rues St-Ferdinand et Moreau.

2o. UNE MAISON EN BRIQUES de 4 appartements, cabinets, caves, chambres sous le comble, galerie vitrées, cuisines hautes en briques, citernes, puits, latrines, etc., bâtie sur un terrain de 35 pieds de face à la rue St.-Ferdinand, sur 90 de profondeur, attenant à la précédente.

3o. UNE AUTRE MAISON de même construction que la précédente avec toutes les mêmes dépendances, bâtie sur un terrain de 34 pieds environ sur 90 de profondeur attenant à la précédente.

4o. NEUF TERRAINS situés au faubourg Washington, ilet No. 18, entre les rues du Port, Urquhart, Girod et St.-Ferdinand, ces terrains sont contigus et le No. 15 forme l'encoignure des rues St.-Ferdinand et Girod.

Conditions—1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit à partir du 1er. février courant, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque. Il est entendu que les billets en cas de non-paiement à leur échéance, porteront intérêt à 10 pr. cent, jusqu'à final paiement, sans que les acquéreurs puissent se prévaloir de cette clause pour en retarder le paiement. Les acquéreurs seront aussi tenus de continuer l'assurance des propriétés bâties jusqu'à final paiement des termes accordés.

5o. Un petit nègre nommé Maurice, âgé d'environ 14 ans, bon manœuvre, garanti. Conditions, payable à six mois à partir du 1er. février courant.

Les actes de vente pardevant M. Séghers, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 12 f

COUR DE PAROISSE—Paroisse St. Charles—Succession de feu Pierre Trépanier—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse St. Charles, en date du 19 janvier 1839, j'offrirai en vente, à l'enchère, mardi 26 février 1839, à 10 heures du matin, sur les lieux, les propriétés et esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de Pierre Trépanier, savoir:

1o. Une variété d'ustensiles aratoires, outils de charpentier et de forgeron, six charrettes à chevaux, cinq charrettes à bœufs, quatre dayes, quatorze bœufs domptés, quelques vaches et veaux, six taures, deux taureaux, vingt- trois chevaux de trait, deux mulets, trente trois têtes de moutons, un lot de briques, et divers autres articles.

2o. Petit Honoré, esclave créole, âgé de 30 ans, travaillant aux champs, ayant été marron; Gros-Nans, nègre américain, âgé de 35 ans, travaillant aux champs, maladif; Salomon, nègre américain, âgé de 20 ans travaillant aux champs; Narcisse, créole, âgé de 47 ans, travaillant aux champs, enclin au marronnage, ayant un pied gelé; Petit Charles, nègre créole, âgé de 19 ans, travaillant aux champs; Augustin, mulâtre créole, âgé de 38 ans, travaillant aux champs Baptiste-Congo, âgé de 56 ans, travaillant aux champs, Adonis, africain, âgé de 50 ans, ayant une hernie et ayant été marron; Vincent, nègre créole, âgé de 45 ans, travaillant aux champs, charretier, Tom, nègre américain, âgé de 40 ans, travaillant aux champs, tonnelier; Macaque, nègre africain, âgé de 60 ans, avec une hernie, Gros-Jean, nègre africain, âgé de 65 ans avec une hernie, maçon; Mathurin, nègre créole, âgé de 30 ans, travaillant aux champs, sujet à des crises; Alexandre, nègre créole, âgé de 40 ans, travaillant aux champs; Alerte, nègre créole, âgé de 25 ans, travaillant aux champs, domestique de maison; Daniel, nègre américain, âgé de 30 ans, travaillant aux champs; Fanny, mulâtre créole, âgé de 32 ans, travaillant aux champs; Frédérick, américain, de 26 ans, travaillant aux champs Ragotte, nègre créole, âgé de 50 ans, un peu forgeron; Lake, américain, âgé de 30 ans, travaillant aux champs; Frank, américain, âgé de 30 ans, travaillant aux champs; Célestin, mulâtre créole, âgé de 25 ans, domestique de maison; Stephen, nègre américain, âgé de 34 ans, bon à conduire la charrue; Hilaire, nègre américain, âgé de 34 ans; Valère, nègre créole, âgé de 17 ans, travaillant aux champs; Jules, nègre créole, âgé de 16 ans, travaillant aux champs, tonnelier et charpentier; José, mulâtre créole, âgé de 14 ans, travaillant aux champs; Jean, son frère, créole, âgé de 11 ans; Julien, nègre créole, âgé de 14 ans, domestique de maison; Bénédicte, négresse africaine, âgée de 70 ans; Julie, négresse africaine, âgée de quarante cinq ans, travaillant aux champs; Marie-Jeanne, négresse créole âgée de 45 ans, avec son enfant, Adeline, âgée de 9 ans; Suzanne, négresse africaine âgée de 70 ans; Zabelle, mulâtresse créole, âgée de 60 ans, cuisinière, et blanchisseuse, avec son enfant Marguerite, de 3 ans; Félicité, mulâtresse américaine, âgée de 60 ans, garde-malade; Henriette, mulâtresse créole, âgée de 28 ans, avec son enfant, Philomèle, âgée de 5 ans; Magdeleine, négresse créole, âgée de 35 ans, cuisinière, blanchisseuse; Eléonore, négresse créole, âgée de 50 ans, domestique de maison; Eléonore, négresse créole, âgée de 11 ans, Marie-Louise, négresse créole, domestique de maison, âgée de 17 ans; Fidèle, négresse créole, âgée de 38 ans, travaillant aux champs, avec ses trois enfans, Valsin, de 6 ans, Zabelle, de 4 ans et Aspasie, de 2 ans; Henry, nègre américain, âgé de 35 ans, travaillant aux champs, avec son enfant Henry, de 8 ans; Hélène, négresse créole, âgée de 25 ans, travaillant aux champs, avec ses deux enfans, Eve, de 3 ans et Antoine de 6 mois, Annah, négresse américaine âgée de 30 ans, servante de maison, couturière; Pouponne, négresse créole, âgée de 23 ans, avec son enfant Lubin, de 3 mois; Peggy, négresse créole, âgée de 22 ans, travaillant aux champs, servante de maison, avec son enfant Clémentine, mulâtresse de 5 ans.

3o. Une terre située dans cette paroisse, établie en sucrerie, à environ 10 lieues de la Nouvelle Orléans, rive gauche du Mississipi, mesurant 17 arpents, plus ou moins de face sur le fleuve, sur quarante de profondeur, entre deux lignes fermant sur le derrière, bornée sur la partie supérieure par les biens de S. Labranche, et sur la partie inférieure par celles de Mme. Veuve Delhomme, ensemble avec toutes les édifices et améliorations qui y trouvent, consistant principalement en une maison à deux étages, une autre maison de résidence sur la [illegible] de l'habitation, une sucrerie, une purgerie, des cabanes à nègres granges, [illegible]

L'habitation sera d'abord offerte, en vente en un seul lot, et si elle n'en est pas vendue ainsi, elle sera divisée en différents lots, savoir: 1o. En un lot mesurant quatre arpents, de face avec toute la profondeur, y compris la maison de résidence, la sucrerie et la purgerie, et généralement tout les édifices. 2o. Une autre lot de deux arpents de face avec toute la profondeur, commençant à la limite inférieure et comprenant la maison de maître. 3o. [illegible] de la propriété en différents lots d'un arpent de face sur toute la profondeur.

Conditions—L'habitation et les esclaves payables en trois termes égaux, un tiers le 1er. avril 1839, un tiers le 1er. d'avril 1840, et le dernier tiers le 1er. d'avril 1841; les animaux, outils aratoires, chevaux, mulets etc. payables comptant, pour toutes sommes de cent piastres et audessous, et à un crédit d'un an pour toutes sommes audessus de cent; tous les billets endossés à satisfaction avec hypothèque sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente et enrégistrement d'hypothèques, aux frais des acquéreurs, et devant être passés pardevant le juge-notaire de cette paroisse.

Note—L'habitation et une partie des esclaves à vendre, sont sujets à une hypothèque pour la somme de $18,000; on déposera au bureau du juge-notaire de cette paroisse, des billets pour ce montant, afin de canceller les dites hypothèques.

Paroisse St. Charles, 19 janvier 1839.
12 fev—11,19,29 L. LABRANCHE, juge.

ANIMAUX IMPORTES—A vendre à l'encan, Par P. A. GUILLOTTE Mardi, 19 courant, à midi, sur le terrain no. 185, rue Condé, entre les rues Bourgogne et Remparts, il sera offert en vente, une quantité de bêtes à petites cornes de Durham, importés et récemment débarqués du navire Dumfrebbie.

Ces animaux ont été choisis avec grand soin et sont de la race du Rev. Henry Barry et Williams Stevenson, Esq. de Springvale, ils sont bien connus comme ayant les meilleures races d'animaux à petites cornes.

Ces animaux peuvent être vus jusqu'au temps de la vente, et l'on peut avoir tous les renseignements que l'on désirera en s'adressant à R. GAMBLE,
5 fev 86, rue de la Douane.

PAR BOUNY & CRUZAT.

IL sera vendu mercredi, 13 du courant à midi à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les esclaves de talent suivants:

Maria, mulâtresse créole, âgée de 18 ans très bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Lucy âgée de 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Ces esclaves sont pleinement garanties des vices et maladies prévus par la loi et recommandées comme de parfaits sujet.

Conditions—1/2 comptant et la balance à six mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de ventes pardevant P. Lacoste, notaire public. 11 fev

PAR HEWLETT & CLNAS.

IL sera vendu, le mercredi 20 du courant, à 10 heures du matin, au No. 29, rue de la Vieille Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et sous la direction des syndic de Ferguson & Cotte.

Le fonds d'un grand magasin de quincaillerie et de fournitures de navire, abandonné par Ferguson & Cotte à leurs créanciers consistant en une grande variété de quincaillerie, coutellerie, fournitures de navire, &c. &c.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 12f—10, 16, 20

SANGSUES—15,000 Sangsues de premier choix, reçues par le navire Cardinal de Chevreuse, à vendre en gros et en détail à des prix modérés, par L. PINAC, Pharmacien,
Au coin des rues Saint Pierre et Dauphine.
10 jan—15

MOUSSELINE DE LAINE—Un bel assortiment de mousseline de laine pour robes, arrivé d'Europe, chez CHATALANAT,
11 fev—2 rue Gravier Exchange Hotel.

COUTILS—Reçu par l'un des derniers navires, un bel assortiment de coutils, teint blanc, satinés et sarconnés en couleurs, par CHATALANAT,
11 fev—2 rue Gravier, Exchange Hotel.

FROMAGE de Gruyère, première qualité, en débarquement, chez CHATALANAT,
11 fev—2 rue Gravier, Exchange Hotel.

CLARET—Vin en bouteilles des cabinets crus de Destournel et de Pomys, [Destournel & Pomys] d'envoi du propriétaire; Vin de Médoc en barriques. Vin blanc de Sauterne en barriques, chez CHATALANAT,
11 fev—2 rue Gravier, Exchange Hotel.

GENIEVRE—Le soussigné reçoit maintenant du brick Pandora, d'Amsterdam, 100 pipes genièvre, de la marque bien connue de "Steamboat," qu'il garantit qualité supérieure, et importation directe des distilleries de Messrs. Rynchende & Fors, Schiedam, à vendre sur la Levée vis-à-vis le Marché aux Légumes, et en les convenables par
HUGO C. GILDEMEISTER, No. 45, rue Bienville.
4 fev—1m

CIDRE—10 barils cidre en magasin et à vendre par
12 fev GEO. E. COOLIDGE, 56 Gravier.

HUILE DE PALMA CHRISTI—10 barils [illegible] qualité supérieure en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS,
12f Commerce et Tchoupitoulas.